

	<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>				
	<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES</b>				
	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>				
<b>SEANCE DU 8 AVRIL 2022 à 18 HEURES</b>					
<b>Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bourges</b>					
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
70	45	4	5	1er avril 2022	1er avril 2022

**Présents** : Irène FELIX, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAI, Bruno FOUCHET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Alain MAZE, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Constance BONDUELLE, Céline MADROLLES, Hugo LEFELLE, Catherine MENGUY, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, Joël ALLAIN, Régis MAUTRE, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Marcella MICHEL, Philippe MERCIER, Alexia FRANQUES, Martial REBEYROL, Valérie CHANTEFORT, Valérie CHAPAT, Mélanie CELEGATO, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Nicole HUBERT, Eric LE PAVOUX, Gaëlle FLEURIER-LEFORT, Didier PRUDENT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Christine DAGAUD, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

**Excusés** : Daniel GRAVELET, Stéphane HAMELIN, Renaud METTRE, Sakina ROBINSON

**Absents** : Olivier CABRERA, Alex CHARPENTIER, Urbain NTARUNDENGA, Thibaut RENAUD, Philippe DEBROYE

**Pouvoirs** :

Yann GALUT donne pouvoir à Mme la Présidente  
 Gérard SANTOSUOSSO donne pouvoir à Franck BRETEAU  
 Yvon BEUCHON donne pouvoir à Stéphane GARCIA  
 Evelyne SEGUIN donne pouvoir à Corinne LEFEBVRE  
 Pierre-Henri JEANNIN donne pouvoir à Céline MADROLLES  
 Magali BESSARD donne pouvoir à Marie-Hélène BIGUIER  
 Yannick BEDIN donne pouvoir à Corinne TRUSSARDI  
 Nadia NEZLIOUI donne pouvoir à Constance BONDUELLE  
 Mustapha MOUSALLI donne pouvoir à Joël ALLAIN  
 France LABRO donne pouvoir à Catherine MENGUY  
 Philippe MOUSNY donne pouvoir à Alexia FRANQUES  
 Justine SINGEOT donne pouvoir à Alexia FRANQUES  
 Ludwig SPETER-LEJEUNE donne pouvoir à Martial REBEYROL  
 Elisabeth POL donne pouvoir à Philippe MERCIER  
 Dominique GILLET donne pouvoir à Valérie CHAPAT  
 Pierre GUILLET donne pouvoir à Richard BOUDET

Mme Alexia FRANQUES et Mme Mélanie CELEGATO sont désignées secrétaires de séance.

**Domaine : 7.1.2 Décisions budgétaires**

- 17 -

**Budget Primitif 2022 Budget Principal et annexes**

**Présidente de séance : Mme Irène FELIX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L 2311-5 et R 2311-13 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M49 ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe ;

Vu la note de présentation des budgets primitifs 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Ressources Humaines, Contractualisation, Accessibilité et Bâtiments Communautaires du 16 mars 2022 ;

Les orientations budgétaires pour 2022 ont été débattues lors du Conseil Communautaire du 21 février 2022.

La présente délibération a pour objet de détailler les principales dépenses et recettes du budget primitif pour 2022 pour l'ensemble des budgets de la collectivité.

## 1 – BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2022 est présenté après vote des comptes administratifs 2021. Par conséquent, le projet de budget primitif 2022 proposé intègre les résultats antérieurs ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes suivants :

- Solde des restes à réaliser d'investissement : - 2 204 741,88 €
- Déficit d'investissement constaté au 31/12/2021 : - 2 254 054,17 €
- Restes à réaliser en dépenses de fonctionnement : - 114 935,13 €
- L'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2021 étant affecté comme suit :
  - 4 458 796,05 € en réserves de la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement constaté au 31/12/2021,
  - 1 541 203,95 € en réserves complémentaire non obligatoire de la section d'investissement, soit au total 6 M€ d'excédents de fonctionnement transférés en section d'investissement pour autofinancer les programmes d'équipement en cours de réalisation,
  - Le reste (5 179 054,78€) étant inscrit en report à nouveau de la section de fonctionnement pour financer prioritairement les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement.

Le budget Primitif de l'exercice 2022 du budget principal est équilibré en dépenses et en recettes à **84 472 754,78 €** en section de fonctionnement et à **29 632 074,96 €** en section d'investissement. Il est détaillé ci-dessous.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) présenté lors du Conseil Communautaire du 21 février 2022 avait anticipé les estimations des grandes masses budgétaires de ce budget primitif. Quelques ajustements ont été effectués :

- En section de fonctionnement : prise en compte dans le BP de la mise en œuvre d'un programme d'animation visant à la réduction de la production de déchets et réévaluation des charges de personnel compte tenu des derniers éléments connus (+ 0,47 M€) ,
- En section d'investissement : actualisation du montant des dépenses d'équipement (+0,58 M€) et donc des recettes nécessaires.

### 1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1.1.1 Recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement En €	Budget Principal		
	BP 2021	BP 2022	BP 22 / BP 21
70 – Produits des services	3 116 660,00	3 549 400,00	13,88%
75 – Autres produits de gestion courante	38 440,00	150 000,00	290,22%
76 – Produits financiers	2 000,00	5 000,00	150,00%
77 – Produits exceptionnels	0,00	0,00	
013 – Atténuations de charges	311 000,00	347 000,00	11,58%
73 – Impôts et taxes assimilées	56 650 000,00	56 521 000,00	-0,23%
74 – Subventions et participations	12 577 600,00	16 535 000,00	31,46%
<b>TOTAL - Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>72 695 700,00</b>	<b>77 107 400,00</b>	<b>6,07%</b>

Les recettes réelles de la section de fonctionnement sont évaluées à **77 107 400 €**.

#### 1.1.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement En €	Budget Principal		
	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022 / BP 2021
011 – Charges à caractère général	14 282 405,08	16 820 288,00	17,8%
012 - Charges de personnel	16 470 000,00	17 643 680,00	7,1%
014 – Atténuation de produits (AC, FNGIR)	29 820 896,00	29 237 672,00	-2,0%
66 – Charges financières	130 500,00	130 500,00	0,0%
65 – Autres charges (hors subv Budg annexes)	7 957 829,00	9 169 564,65	15,2%
67 – Charges exceptionnelles	549 235,00	51 000,00	-90,7%
Subventions budgets annexes (comptes 65)	1 003 542,00	867 180,00	-13,6%
<b>TOTAL – Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>70 214 407,08</b>	<b>73 919 884,65</b>	<b>5,3%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à **73 919 884,65 €**.

## 1.2 AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement réel, résultant des inscriptions en dépenses et recettes réelles de fonctionnement, s'établit à 4 187 725 €, hors prise en compte des crédits mis en réserves au chapitre 65 (1 000 209,65 €).

## 1.3 SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1.3.1 Recettes réelles d'investissement

Recettes réelles d'investissement En €	Budget Principal	
	BP 2021	BP 2022
13 – Subventions	3 377 160,00	3 411 169,00
10 - FCTVA	932 000,00	1 000 000,00
024 – Cessions	0,00	0,00
27 – Dépôts et autres créances	1 001 871,81	351 870,00
16 - Nouvel Emprunt	7 253 552,81	6 422 365,09
165 – Dépôts et cautionnement	7 000,00	7 000,00
1068 Réserves	1 487 207,46	6 000 000,00
TOTAL - Recettes réelles d'investissement hors reports, revolving, refinancement de dette et excédent antérieur	14 058 791,08	17 192 404,09
16 – Opérations de refinancement de dette		825 000,00

Hors RAR, les recettes réelles d'investissement sont prévues à hauteur de **18 017 404,09 €**.

### 1.3.2 Dépenses réelles d'investissement

Dépenses d'investissement - hors RAR	BP 2021	BP 2022
Opérations d'équipement	17 762 583,62	20 077 243,04
16 - Remboursements d'emprunts	800 000,00	900 000,00
165 - Dépôts et cautionnement	7 000,00	7 000,00
26 - Participations		1 000,00
<b>TOTAL – Dépenses réelles d'investissement hors reports, revolving, refinancement de dette et excédent antérieur</b>	<b>18 569 583,62</b>	<b>20 985 243,04</b>
16 – Opérations de refinancement de dette		825 000,00

Hors restes à réaliser, les dépenses réelles d'investissement prévues à hauteur de **21 810 243,04 €**.

Le tableau ci-dessous reprend les dépenses d'équipement projetées au BP 2022 :

Chapitres opérations - hors RAR	BP 2021	BP 2022
11 - Bâtiments administratifs	1 237 195,00	1 543 500,00
12 - Aires accueil gens du voyage	50 000,00	86 900,00
15 - Voirie communautaire	250 000,00	565 000,00
16 - ZA transférées	1 637 000,00	3 977 000,00
18 - Développement économique	366 000,00	371 200,00
21 - Solidarité Communautaire	2 722 202,57	1 572 247,04
22 - Aides au logement	3 071 843,00	2 190 754,00
26 - Eliminations déchets	1 104 610,00	1 792 110,00
27 - Compétence Incendie	40 000,00	40 000,00
28 - Formation continue	16 000,00	20 000,00
29 - Enseignement supérieur	2 525 243,00	3 188 243,00
30 - Politique de la Ville	125 500,00	820 000,00
31 - Documents d'urbanisme	144 390,05	80 000,00
32 - Plan vélo intercommunal	1 225 000,00	1 154 089,00
34 - Projets aménagements et dev. Territoire	2 077 600,00	1 616 200,00
35 - Gestion des eaux pluviales urbaines	1 170 000,00	1 060 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>17 762 583,62</b>	<b>20 077 243,04</b>

## 1.4 MOUVEMENTS D'ORDRE

Les mouvements d'ordre sont détaillés ci-dessous :

En €	DEPENSES BP 2022		RECETTES BP 2022	
Fonctionnement	Dot. Amortissements immo	4 191 295,00	Neutralisation amort	1 020 000,00
	Provisions	346 640,00	Amort subv d'inv	560 000,00
	Virement en Inv.	5 900 000,00	Reprise provisions	506 300,00
			Autres	100 000,00
	<b>TOTAL FCT.</b>	<b>10 437 935,00</b>	<b>TOTAL FCT.</b>	<b>2 186 300,00</b>
Investissement	Neutralisation amort	1 020 000,00	Amortissements immo	4 191 295,00
	Amort subv d'inv	560 000,00		
	Reprise provisions	506 300,00	Virement en Inv.	5 900 000,00
	Autres	100 000,00	Provisions	346 640,00
	Opérations patrimoniales	800 000,00	Opérations patrimoniales	800 000,00
	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>2 986 300,00</b>	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>11 237 935,00</b>

## 1.5 SYNTHÈSE BP 2022

La synthèse du BP 2022, tous mouvements compris, se présente ainsi :

	DEPENSES BP 2022		RECETTES BP 2022	
FONCTIONNEMENT	Mvts réels	73 919 884,65	Mvts réels	77 107 400,00
	Mvts d'ordre	10 437 935,00	Mvts d'ordre	2 186 300,00
	RAR	114 935,13	Excédent antérieur	5 179 054,78
	<b>TOTAL FCT.</b>	<b>84 472 754,78</b>	<b>TOTAL FCT.</b>	<b>84 472 754,78</b>
INVESTISSEMENT	Mvts réels	20 985 243,04	Mvts réels	11 192 404,09
	Refinancement dette	825 000,00	Refinancement dette	825 000,00
	Mvts d'ordre	2 986 300,00	Mvts d'ordre	11 237 935,00
	RAR	2 581 477,75	RAR	376 735,87
	Déficit antérieur	2 254 054,17	Réserves	6 000 000,00
	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>29 632 074,96</b>	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>29 632 074,96</b>

## 2 – BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRATIF

### 2.1 Budget Archéologie Préventive

Le budget Primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « Archéologie Préventive » est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à **883 865 €**. Il n'y a pas de section d'investissement sur ce budget. Il est détaillé comme suit :

#### 2.1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### 2.1.1.1 Recettes réelles de fonctionnement

En €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
70 - Produits des services	179 683,00	136 683,00	391 626,00
74 – Subventions et Participations	246 800,00	239 800,00	280 074,00
75 - Autres produits divers de gestion courante	393 787,00	393 787,00	212 165,00
77- Produits exceptionnels		5 000,00	
013- Atténuations de charges		12 000,00	
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>820 270,00</b>	<b>787 270,00</b>	<b>883 865,00</b>
<b>Variation BP 2022/BP 2021</b>			<b>8%</b>

Les recettes du service archéologie pour la section de fonctionnement sont évaluées à **883 865,00 €**.

### 2. 1. 1. 2 Dépenses réelles de fonctionnement

En €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	299 065,00	267 165,00	321 865,00
<i>Dont Activités de Fouilles</i>	53 440,00	53 440,00	104 215,00
<i>Dont Activités de Diagnostics</i>	142 150,00	102 633,00	106 900,00
<i>Dont Fonctionnement du service</i>	103 475,00	111 092,00	110 750,00
012 - Charges de personnel	517 000,00	517 000,00	561 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	4 205,00	5,00	1 000,00
67- Charges exceptionnelles	0,00	3 100,00	
<b>Total dépenses réelles fonctionnement</b>	<b>820 270,00</b>	<b>787 270,00</b>	<b>883 865,00</b>

Les dépenses de fonctionnement prévues au budget primitif s'élèvent à **883 865,00 €** .

### 2. 1. 2 SYNTHESE BP 2022

	DEPENSES BP 2022		RECETTES BP 2022	
	Mvts réels		Mvts réels	
FONCTIONNEMENT	Mvts réels	883 865,00	Mvts réels	883 865,00
	Mvts d'ordre	0,00	Mvts d'ordre	0,00
	<b>TOTAL FCT.</b>	<b>883 865,00</b>	<b>TOTAL FCT.</b>	<b>883 865,00</b>
INVESTISSEMENT	Mvts réels	0,00	Mvts réels	0,00
	Mvts d'ordre	0,00	Mvts d'ordre	0,00
	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>0,00</b>

## 2. 2 Budget Technopole Lahitolle

Le budget primitif 2022 est présenté après vote des comptes administratifs 2021. Par conséquent, le projet de budget primitif 2022 proposé intègre les résultats antérieurs ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes suivants :

- Solde des restes à réaliser d'investissement : 415 365,81 € (dépenses : 34 634,19 € ; recettes : 450 000 €),
- Déficit d'investissement constaté au 31/12/2021 : - 461 907,85 €,
- L'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2021 de 51 433,50 € est :
  - x Inscrit partiellement en réserves de la section d'investissement (compte 1068) pour 46 542,04 € afin de couvrir le besoin de financement constaté au 31/12/2021,
  - x Le solde étant repris en report à nouveau en section de fonctionnement : 4 891,46 €.

Le budget Primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « Technopole Lahitolle » est équilibré en dépenses et en recettes à **120 500 €** en section de fonctionnement et **2 075 342,04 €** en section d'investissement.

### 2. 2. 1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 2. 2. 1. 1 Recettes réelles de fonctionnement

En €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
75 – Autres produits de gestion courante	119 755,00	119 755,00	115 608,54
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>119 755,00</b>	<b>119 755,00</b>	<b>115 608,54</b>

Les recettes réelles de la section de fonctionnement sont évaluées à **115 608,54 €**.

### 2. 2. 1. 2 Dépenses réelles de fonctionnement

En	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	91 000,00	76 000,00	82 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 505,00	5 505,00	5 000,00
66 – Charges financières	20 950,00	30 950,00	20 000,00
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>117 455,00</b>	<b>112 455,00</b>	<b>107 500,00</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à **107 500,00 €**.

### 2. 2. 2 SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des investissements a été actualisé par rapport aux éléments vus lors du DOB pour tenir compte de l'avancement réel des différentes opérations d'équipement, le montant des autorisations de programme restant inchangé.

#### 2. 2. 2. 1 Dépenses réelles d'investissement

En €	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
20/21/23 - dépenses équipement	1 744 000,00	1 461 659,90	891 800,00
16- Remboursements Emprunts	287 000,00	987 000,00	287 000,00
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 031 000,00</b>	<b>2 448 659,90</b>	<b>1 178 800,00</b>
RAR constatés fin exercice N-1	17 659,90	0	34 634,19
Déficit antérieur reporté	429 530,59	429 530,59	461 907,85

Les dépenses réelles de la section d'investissement sont évaluées à **1 178 800 €**.

#### 2. 2. 2. 2 Recettes réelles d'investissement

En €	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
13 – Subventions d'investissement	390 100,00	1 038 600,00	258 000,00
16 - Emprunts	1 278 600,00	1 173 600,00	473 800,00
024 - Cessions	360 000,00	360 000,00	434 000,00
1068 - Couverture besoin financement	298 690,49	298 690,49	46 542,04
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 327 390,49</b>	<b>2 870 890,49</b>	<b>1 212 342,04</b>
RAR constatés	148 500,00		450 000,00

Les recettes réelles de la section d'investissement sont évaluées à **1 212 342,04 €**.

### 2. 2. 3 LES MOUVEMENTS D'ORDRE

Les mouvements d'ordre (amortissements, écritures de tenue d'actif...) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
DEPENSES	Amortissement des biens	13 000,00	Opérations patrimoniales	400 000,00
	<b>Sous total</b>	<b>13 000,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>400 000,00</b>
RECETTES			Opérations patrimoniales	400 000,00
			Amortissement des biens	13 000,00
	<b>Sous total</b>	<b>0,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>413 000,00</b>

## 2. 2. 4 SYNTHÈSE BP 2022

Le budget primitif Technopole Lahitolle s'équilibre donc, en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

En €	DEPENSES BP 2022		RECETTES BP 2022	
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	107 500,00	Recettes réelles	115 608,54
	Dépenses d'ordre	13 000,00	Recettes d'ordre	
			Excédent antérieur	4 891,46
	<b>TOTAL FCT</b>	<b>120 500,00</b>	<b>TOTAL FCT</b>	<b>120 500,00</b>
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles	1 178 800,00	Recettes réelles	1 212 342,04
	Dépenses d'ordre	400 000,00	Recettes d'ordre	413 000,00
	RAR	34 634,19	RAR	450 000,00
	Déficit antérieur	461 907,85		
	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>2 075 342,04</b>	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>2 075 342,04</b>

## 2. 3 Budget Activités locatives assujetties à la TVA

Le Budget Primitif 2022 est présenté après vote des comptes administratifs 2021. Par conséquent, le projet de budget primitif 2022 proposé intègre les résultats antérieurs ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes suivants:

- Restes à réaliser d'investissement : 12 077,47 € dont dépenses : 33 922,53 € ; dont recettes : 46 000 € ;
- Déficit d'investissement constaté au 31/12/2021 : - 172 669,36 €,
- Restes à réaliser en dépenses de fonctionnement : 13 141,24 €
- L'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2021 est affecté :
  - x En partie (160 591,89 €) en réserves de la section d'investissement (compte 1068) afin de couvrir le besoin de financement constaté au 31/12/2021,
  - x Le reste (13 141,24 €) étant inscrit en report à nouveau pour le financement des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement.

Ainsi, au 31/12/2021, après intégration des restes à réaliser le fonds de roulement de ce budget est nul.

Le budget Primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « Activités locatives » est équilibré en dépenses et en recettes à **1 408 401,24 €** en section de fonctionnement et à **909 366,89 €** en section d'investissement.

Le projet de BP 2022 est détaillé comme suit :

### 2. 3. 1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 2. 3. 1. 1 Recettes réelles de fonctionnement

En €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
75 – Autres produits de gestion courante	589 000,00	589 000,00	579 857,00
75 – Subvention du budget principal	490 000,00	546 100,00	539 403,00
77- Produits exceptionnels	0	16 000,00	
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 079 000,00</b>	<b>1 151 100,00</b>	<b>1 119 260,00</b>
Excédent antérieur	20 000,00	20 000,00	13 141,24

Hors excédent antérieur, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 119 260 €**.

### 2. 3. 1. 2 Dépenses réelles de fonctionnement

En €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	660 666,00	665 666,00	646 585,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00	11 100,00	10 000,00
66 - Charges financières	56 620,00	64 120,00	55 000,00
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00	46 000,00	25 000,00
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>728 286,00</b>	<b>786 886,00</b>	<b>736 585,00</b>
RAR constatés	20 000,00		13 141,24

Hors restes à réaliser, les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à **736 585,00 €**.

### 2. 3. 2 SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 2. 3. 2. 1 Recettes réelles d'investissement

En €	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
13 - Subventions d'investissement	8 200,00	54 200,00	0,00
16 - Emprunt nouveau	71 461,00	551 961,00	25 000,00
16 - Dépôt et cautionnement	19 100,00	19 100,00	19 100,00
16 - Refinancement dette			2 425 000,00
1068 - Couverture besoin financement	157 333,83	157 333,83	160 591,89
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>256 094,83</b>	<b>782 594,33</b>	<b>2 629 691,89</b>
RAR constatés	46 000,00		46 000,00

Hors restes à réaliser, les recettes réelles de la section d'investissement sont évaluées à **2 629 691,89 €**.

#### 2. 3. 2. 2 Dépenses réelles d'investissement

En €	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
20/21/23 - Dépenses équipement	125 375,00	158 416,79	97 675,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	305 000,00	805 000,00	310 000,00
16 - Dépôt et cautionnement	19 100,00	19 100,00	19 100,00
16- Opérations refinancement dette			2 425 000,00
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>449 475,00</b>	<b>982 516,79</b>	<b>2 851 775,00</b>
RAR constatés	19 041,79		33 922,53
Déficit antérieur reporté	184 292,04	184 292,04	172 669,36

Les dépenses de la section d'investissement s'établissent à **2 851 775,00 €**.

### 2. 3. 3 LES MOUVEMENTS D'ORDRE

Les mouvements d'ordre (amortissements, écritures de tenue d'actif, virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement...) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
DEPENSES	Amortissement des biens	490 000,00	Amortissement des subv.	276 000,00
	Virement à la section d'inv	168 675,00		
	<b>Sous total</b>	<b>658 675,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>276 000,00</b>
RECETTES	Amortissement des subv.	276 000,00	Amortissement des biens	490 000,00
			Virement de la section de fcmt	168 675,00
	<b>Sous total</b>	<b>276 000,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>658 675,00</b>

## 2. 3. 4 SYNTHÈSE BP 2022

Le budget primitif du budget annexe Activités locatives s'équilibre donc, en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

En €	DEPENSES BP 2022		RECETTES BP 2022	
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	736 585,00	Recettes réelles	1 119 260,00
	Dépenses d'ordre	658 675,00	Recettes d'ordre	276 000,00
	RAR	13 141,24	Excédent antérieur	13 141,24
	<b>TOTAL FCT</b>	<b>1 408 401,24</b>	<b>TOTAL FCT</b>	<b>1 408 401,24</b>
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles	2 851 775,00	Recettes réelles	2 469 100,00
	Dépenses d'ordre	276 000,00	Recettes d'ordre	658 675,00
	RAR	33 922,53	RAR	46 000,00
	Déficit antérieur	172 669,36	1068 – couverture besoin financement	160 591,89
	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>3 334 366,89</b>	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>3 334 366,89</b>

## 2. 4 Budget des parcs d'activité en cours d'aménagement

### 2. 4. 1 Budget Parc d'activités du Moutet

Le budget primitif 2022 est présenté après vote des comptes administratifs 2021. Par conséquent, le projet de budget primitif 2022 proposé intègre les résultats antérieurs suivants :

- Déficit d'investissement constaté au 31/12/2021 : - 1 032 957,70 €,
- L'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2021: 1 445 931,34 € affecté en totalité en report à nouveau, conformément au principe de l'équilibre budgétaire des budgets annexes de zones d'activités qui s'apprécie en prenant en considération les spécificités de la comptabilité de stocks.

Le budget Primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « Parc d'activités du Moutet » est équilibré en dépenses et en recettes à **1 713 931,34 €** en section de fonctionnement et **1 400 957,70 €** en section d'investissement.

#### 2. 4. 1. 1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### 2. 4. 1. 1. 1 Recettes réelles de fonctionnement

En €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
70 - Ventes de produits	1 248 628,01	948 628,01	100 000,00
74 - Subventions	0,00		
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 248 628,01</b>	<b>948 628,01</b>	<b>100 000,00</b>
Excédent antérieur	1 148 824,48	1 148 824,48	1 445 931,34

Les recettes réelles de la section de fonctionnement sont évaluées à **100 000 €** et comprennent uniquement des prévisions de cessions.

##### 2. 4. 1. 1. 2 Dépenses réelles de fonctionnement

En €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	1 569 995,00	1 269 955,00	312 873,64
65 - Autres charges de gestion courante	5,00	5,00	100,00
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 570 000,00</b>	<b>1 270 000,00</b>	<b>312 973,64</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à **312 973,64 €** et sont constituées uniquement par des dépenses pour l'aménagement du Parc d'Activités.

## 2. 4. 1. 2 SECTION SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour 2022, considérant que l'ensemble des dépenses devraient à terme être couvertes par des recettes de cessions, il n'est pas prévu de recettes en mouvements réels en section d'investissement.

## 2. 4. 1. 3 LES MOUVEMENTS D'ORDRE

Les mouvements d'ordre (écriture de stocks et virement entre sections) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante:

	Fonctionnement		Investissement	
DEPENSES	Écritures de stocks	168 000,00	Écritures de stocks	168 000,00
	Virement entre sections	1 232 957,70		
	<b>Sous total</b>	<b>1 400 957,70</b>	<b>Sous total</b>	<b>168 000,00</b>
RECETTES	Écritures de stocks	168 000,00	Écritures de stocks	168 000,00
			Virement entre sections	1 232 957,70
	<b>Sous total</b>	<b>168 000,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>1 400 957,70</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 568 957,70</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 568 957,70</b>	

## 2. 4. 1. 4 SYNTHÈSE BP 2022

Le budget primitif 2022 Parc d'activités du Moutet s'équilibre donc, en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

En €	DEPENSES BP 2022		RECETTES BP 2022	
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	312 973,64	Recettes réelles	100 000,00
	Dépenses d'ordre	1 400 957,70	Recettes d'ordre	168 000,00
			Excédent antérieur	1 445 931,34
	<b>TOTAL FCT</b>	<b>1 713 931,34</b>	<b>TOTAL FCT</b>	<b>1 713 931,34</b>
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles	200 000,00	Recettes réelles	0,00
	Dépenses d'ordre	168 000,00	Recettes d'ordre	1 400 957,70
	Déficit antérieur	1 032 957,70		
	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>1 400 957,70</b>	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>1 400 957,70</b>

## 2. 4. 2 Budget Parc d'activités aménagés à partir de 2019

A ce jour, ce budget ne comporte que les dépenses liées à l'opération d'aménagement de la zone d'activités Détour du Pavé située à Saint Douichard.

Le budget primitif 2022 est présenté après vote des comptes administratifs 2021. Par conséquent, il intègre les résultats antérieurs suivants:

- Solde d'investissement constaté au 31/12/2021 : 151 870,81 €,
- L'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2021: 14 308,92 € affecté en totalité en report à nouveau.

Le budget Primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « Parc d'activités aménagés à partir de 2019 » est équilibré en dépenses et en recettes à **14 308,92 €** en section de fonctionnement et **151 870,81 €** en section d'investissement. Il est détaillé comme suit :

### 2. 4. 2. 1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 2. 4. 2. 1. 1 Dépenses réelles de fonctionnement

En €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	49 900,00	49 900,00	14 208,92
65 - Autres charges de gestion courante	100,00	100,00	100,00
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>14 308,92</b>

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **14 308,92 €**. Il s'agit principalement de crédits inscrits pour pallier à d'éventuels aléas.

#### 2. 4. 2. 1. 2 Recettes réelles de fonctionnement

En €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
70 – Ventes de produits	0,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	147 307,31	147 307,31	0,00
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>147 307,31</b>	<b>147 307,31</b>	<b>0,00</b>
Excédent antérieur	904 563,50	904 563,50	14 308,92

Les recettes réelles de la section de fonctionnement sont évaluées à **0,00 €** pour l'exercice 2022, toutes les recettes ayant été perçues sur les précédents exercices.

#### 2. 4. 2. 2 SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour 2022, considérant que tous les terrains ont été vendus en 2020, il est prévu de procéder au remboursement du solde de l'avance consentie par le budget principal lors de la création de ce budget annexe. Ainsi, les dépenses réelles d'investissement sont estimées à **151 870,81 €**.

#### 2. 4. 2. 3 LES MOUVEMENTS D'ORDRE

Aucun mouvement d'ordre ne sera constaté sur l'exercice 2022, toutes les opérations de stocks ayant été finalisées fin 2021.

#### 2. 4. 2. 4 SYNTHESE BP 2022

Le budget primitif 2022 Parc d'activités aménagés à partir de 2019 s'équilibre donc, en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

En €	DEPENSES BP 2022		RECETTES BP 2022	
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	14 308,92	Recettes réelles	0,00
	Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	0,00
			Excédent antérieur	14 308,92
	<b>TOTAL FCT</b>	<b>14 308,92</b>	<b>TOTAL FCT</b>	<b>14 308,92</b>
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles	151 870,81	Recettes réelles	0,00
	Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	0,00
				151 870,81
	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>151 870,81</b>	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>151 870,81</b>

## 2. 5 Budget à caractère industriels et commerciaux

### 2. 5. 1 Budget eau

Le budget primitif 2022 est présenté après vote des comptes administratifs 2021. Par conséquent, le projet de budget primitif 2022 proposé intègre les résultats antérieurs ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes suivants :

- Solde des restes à réaliser d'investissement : - 643 155,75 €
- Excédent d'investissement constaté au 31/12/2021 : 350 658,14 €,
- L'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2021 étant affecté,
  - en partie en réserves réglementaires suite à des cessions effectuées au cours de l'exercice 2021 : 36 141 €,
  - en partie en réserves de la section d'investissement (compte 1068) afin de couvrir le besoin de financement constaté au 31/12/2021 : 292 497.61 €,
    - Le reste 6 586 068,92 € étant inscrit en report à nouveau.

Le budget Primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « Eau » est équilibré en dépenses et en recettes à **18 358 904,00 €** en section de fonctionnement et à **11 012 822,75 €** en section d'investissement.

## 2. 5. 1. 1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 2. 5. 1. 1. 1 Recettes réelles de fonctionnement

	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
En €	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
70 – Ventes de produits	11 346 204,00	11 346 204,00	11 352 000,00
74- Subventions d'exploitation	27 000,00	106 000,00	30 000,00
75 – Autres produits de gestion courante	91 240,00	91 240,00	90 835,08
77- Produits exceptionnels		121 000,00	
013- Atténuations de charges			
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>11 464 444,00</b>	<b>11 664 444,00</b>	<b>11 472 835,08</b>
Excédent antérieur	4 123 118,85	4 123 118,85	6 586 068,92

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à **11 472 835,08 €**.

### 2. 5. 1. 1. 2 Dépenses réelles de fonctionnement

	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
En €	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
011- Charges à caractère général	2 158 120,00	2 194 520,00	2 168 128,00
012- Charges de personnel	3 116 000,00	3 116 000,00	3 400 000,00
014- Atténuations de produits	1 310 000,00	1 310 000,00	1 310 000,00
65- Autres charges de gestion courante	166 250,00	209 850,00	268 900,00
66 – Charges financières	74 300,00	174 300,00	155 000,00
67 – Charges exceptionnelles	520 992,85	683 992,85	353 350,00
022 – Dépenses imprévues	400 000,00	0,00	570 000,00
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 745 662,85</b>	<b>7 688 662,85</b>	<b>8 225 378,00</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à **8 225 378,00 €**.

## 2. 5. 1. 2 SECTION DE D'INVESTISSEMENT

### 2. 5. 1. 2. 1 Recettes réelles d'investissement

	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		
En €	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
13 – Subventions d'investissement	94 500,00	247 500,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
1068 - Couverture besoin financement	607 926,61	607 926,61	328 638,61
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>702 426,61</b>	<b>855 426,61</b>	<b>328 638,61</b>
Excédent antérieur	454 551,52	454 551,52	350 638,14

Les recettes réelles de la section d'investissement sont évaluées à **328 638,61 €**.

### 2. 5. 1. 2. 2 Dépenses réelles d'investissement

	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		
En €	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
20/21/23 - Dépenses équipement	7 512 800,00	8 575 278,13	6 684 667,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	423 600,00	833 600,00	3 185 000,00
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>7 936 400,00</b>	<b>9 408 878,13</b>	<b>9 869 667,00</b>
RAR constatés exercice N-1	1 062 478,13		643 155,75

Hors restes à réaliser, les dépenses réelles de la section d'investissement sont évaluées à **9 869 667,00 €**.

### 2. 5. 1. 3 LES MOUVEMENTS D'ORDRE

Les mouvements d'ordre (amortissements, écritures de tenue d'actif, virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement...) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
DEPENSES	Amortissement des biens	3 044 580,00	Amortissement des subv.	300 000,00
	Virement à la section d'inv	7 088 946,00	Opérations patrimoniales	200 000,00
	<b>Sous total</b>	<b>10 133 526,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>500 000,00</b>
RECETTES	Amortissement des subv.	300 000,00	Amortissement des biens	3 044 580,00
			Virement à la section d'inv	7 088 946,00
			Opérations patrimoniales	200 000,00
	<b>Sous total</b>	<b>300 000,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>10 333 526,00</b>

### 2. 5. 1. 4 SYNTHÈSE BP 2022

Le budget primitif du budget annexe Eau s'équilibre donc, en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit:

En €	DEPENSES BP 2022		RECETTES BP 2022	
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	8 225 378,00	Recettes réelles	11 472 835,08
	Dépenses d'ordre	10 133 526,00	Recettes d'ordre	300 000,00
			= Excédent antérieur	6 586 068,92
	<b>TOTAL FCT</b>	<b>18 358 904,00</b>	<b>TOTAL FCT</b>	<b>18 358 904,00</b>
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles	9 869 667,00	Recettes réelles	328 638,61
	Dépenses d'ordre	500 000,00	Recettes d'ordre	10 333 526,00
	RAR	643 155,75	RAR	0,00
			= Excédent antérieur	350 658,4
	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>11 012 822,75</b>	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>11 012 822,75</b>

### 2. 5. 2 Budget assainissement collectif

Le budget primitif 2022 est présenté après vote des comptes administratifs 2021. Par conséquent, le projet de budget primitif 2022 proposé intègre les résultats antérieurs ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes suivants :

- Solde des restes à réaliser d'investissement : + 7 134 497,25 €,
- Déficit d'investissement constaté au 31/12/2021 : - 6 383 197,14 €,
- L'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2021 étant affecté
  - En partie en réserves réglementaires : 94 500 € de la section d'investissement
  - En partie en réserves de la section d'investissement (compte 1068) dans le cadre d'une dotation complémentaire non obligatoire : 210 000 €
  - Le reste étant inscrit en report à nouveau : 105 092,06 €

Le budget Primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « Assainissement Collectif » est équilibré en dépenses et en recettes à **12 520 092,06 €** en section de fonctionnement et à **21 232 162,38 €** en section d'investissement.

### 2. 5. 2. 1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 2. 5. 2. 1. 1 Recettes réelles de fonctionnement

En €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
70 – Ventes de produits	11 895 880,00	11 600 834,40	11 705 000,00
74- Subventions d'exploitation	0	0,00	0
75 – Autres produits de gestion courante	251 690,00	251 690,00	250 000,00
77 – Produits exceptionnels	0	230 000,00	115 000,00
013- Atténuations de charges			
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>12 147 570,00</b>	<b>12 082 524,40</b>	<b>12 070 000,00</b>
Excédent antérieur	256 525,60	256 525,60	105 092,06

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à **12 070 000,00 €**.

#### 2. 5. 2. 1. 2 Dépenses réelles de fonctionnement

En €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
011- Charges à caractère général	3 036 800,00	3 071 000,00	3 213 133,00
012- Charges de personnel	3 394 000,00	3 394 000,00	3 800 000,00
014- Atténuations de produits	980 000,00	980 000,00	980 000,00
65- Autres charges de gestion courante	101 750,00	93 050,00	100 000,00
66 – Charges financières	400 200,00	500 200,00	385 000,00
67 – Charges exceptionnelles	268 000,00	268 000,00	207 164,06
022 – Dépenses imprévues	186 045,60	0,00	0,00
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 366 795,60</b>	<b>8 306 250,00</b>	<b>8 685 297,06</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à **8 685 297,06 €**.

### 2. 5. 2. 2 SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 2. 5. 2. 2. 1 Recettes réelles d'investissement

En €	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
13– Subventions d'investissement	4 430 000,00	1 354 000,00	582 000,00
23- Immobilisations en cours			
16- Emprunts et dettes assimilées	17 711 288,98	17 791 788,98	7 974 117,38
1064 -1068-Réserves	511 000,00	511 000,00	304 500,00
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>22 652 288,98</b>	<b>19 656 788,98</b>	<b>8 860 617,38</b>
RAR constatés	5 000 000,00		8 036 750,00

Les recettes réelles de la section d'investissement sont évaluées à **8 860 617,38€**.

#### 2. 5. 2. 2. 2 Dépenses réelles d'investissement

En €	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
20/21/23 - dépenses équipement	20 123 927,33	13 232 514,69	11 874 712,49
16- Emprunts et dettes assimilées	7 027 000,00	7 027 000,00	1 227 000,00
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>27 150 927,33</b>	<b>20 259 514,69</b>	<b>13 101 712,49</b>
RAR constatés	1 108 587,36		902 252,75
Déficit antérieur reporté	3 430 074,29	3 430 074,29	6 383 197,14

Hors restes à réaliser, les dépenses réelles de la section d'investissement sont évaluées à **13 101 712,49 €**.

### 2. 5. 2. 3 LES MOUVEMENTS D'ORDRE

Les mouvements d'ordre (amortissements, écritures de tenue d'actif, virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement...) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
DEPENSES	Amortissement des biens	2 090 000,00	Amortissement des subv.	345 000,00
	Provisions	1 706 995,00		
	Charges à répartir	37 800,00	Opérations patrimoniales	500 000,00
	<b>Sous total</b>	<b>3 834 795,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>845 000,00</b>
RECETTES	Amortissement des subv.	345 000,00	Amortissement des biens	2 090 000,00
			Provisions	1 706 995,00
			Charges à répartir	37 800,00
			Opérations patrimoniales	500 000,00
	<b>Sous total</b>	<b>345 000,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>4 334 795,00</b>

## 2. 5. 2. 4 SYNTHESE BP 2022

Le budget primitif du budget annexe Assainissement Collectif s'équilibre donc, en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

En €	DEPENSES BP 2022		RECETTES BP 2022	
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	8 685 297,06	Recettes réelles	12 070 000,00
	Dépenses d'ordre	3 834 795,00	Recettes d'ordre	345 000,00
			Excédent antérieur	105 092,06
	<b>TOTAL FCT</b>	<b>12 520 092,06</b>	<b>TOTAL FCT</b>	<b>12 520 092,06</b>
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles	13 101 712,49	Recettes réelles	8 860 617,38
	Dépenses d'ordre	845 000,00	Recettes d'ordre	4 334 795,00
	RAR	902 252,75	RAR	8 036 750,00
	Déficit antérieur	6 383 197,14		
	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>21 232 162,38</b>	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>21 232 162,38</b>

## 2. 5. 3 Budget assainissement non collectif

Ce projet de budget primitif intègre :

- Le résultat d'investissement excédentaire de l'exercice 2021 : **4 696,00 €**
- Et en report à nouveau de la section de fonctionnement, le résultat de fonctionnement excédentaire de l'exercice 2021 : **54 435,58 €**

Le budget Primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « Assainissement Non Collectif » est équilibré en dépenses et en recettes à **196 950 €** en section de fonctionnement et **5 696 €** en section d'investissement. Il est détaillé comme suit :

### 2. 5. 3. 1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 2. 5. 3. 1. 1 Recettes réelles de fonctionnement

En €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
70 – Produits des services	132 322,98	132 622,98	142 514,42
002 – Excédent antérieur	53463,02	53 463,02	54 435,58
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>185 786,00</b>	<b>186 086,00</b>	<b>196 950,00</b>

Les recettes réelles de la section de fonctionnement sont évaluées à **196 950 €**.

#### 2. 5. 3. 1. 2 Dépenses réelles de fonctionnement

En €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
011- Charges à caractère général	59 081,00	59 081,00	62 045,00
012- Charges de personnel	110 000,00	110 000,00	120 000,00
65- Autres charges de gestion courante	505,00	505,00	510,00
67 – Charges exceptionnelles	5 500,00	5 500,00	5 500,00
022 – Dépenses imprévues	10 000,00	10 000,00	7 895,00
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>185 086,00</b>	<b>185 086,00</b>	<b>195 950,00</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à **195 950 €**.

### 2. 5. 3. 2 SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2022, sur le budget annexe de l'Assainissement Non Collectif, il est prévu une dotation de 5 696 € pour l'acquisition en investissement de biens mobiliers (chapitre 21 – Immobilisation corporelles). Cette dépense sera financée grâce à l'excédent antérieur constaté fin 2021.

### 2. 5. 3. 3 MOUVEMENTS D'ORDRE

	Fonctionnement		Investissement	
DEPENSES	Amortissement des biens	700,00		
	Provisions	300,00		
	<b>Sous total</b>	<b>1 000,00</b>		
RECETTES			Amortissement des biens	700,00
			Provisions	300,00
			<b>Sous total</b>	<b>1 000,00</b>

### 2. 5. 3. 4 SYNTHESE BP 2022

En €	DEPENSES BP 2022		RECETTES BP 2022	
Fonctionnement	Dépenses réelles	195 950,00	Recettes réelles	142 514,42
	Dépenses d'ordre	1 000,00	Recettes d'ordre	0,00
			Excédent antérieur	54 435,58
	<b>TOTAL FCT</b>	<b>196 950,00</b>	<b>TOTAL FCT</b>	<b>196 950,00</b>
Investissement	Dépenses réelles	5 696,00	Recettes réelles	0,00
	Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	1 000,00
	Déficit antérieur	0,00		4 696,00
	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>5 696,00</b>	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>5 696,00</b>

### 3- M57 – Dérogation concernant la fongibilité des crédits entre chapitres

Pour les budgets à caractère administratif gérés dans le cadre de la nomenclature comptable M57, la collectivité a désormais la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette dérogation s'applique dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et les mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement de dépenses obligatoires sur un chapitre.

De plus, il convient que ces mouvements de crédits :

- soient transmis au représentant de l'État et au comptable public,
- et que l'assemblée délibérante en soit informée lors de sa plus proche séance.

Il est proposé que le Conseil Communautaire adopte cette mesure pour tous les budgets soumis au référentiel M 57.

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

#### DECIDE

par 57 voix "pour" et 4 abstentions

(M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES, SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et Mme MICHEL).

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2022 du **budget Principal**, conformément à ces éléments et aux documents annexés, équilibré en dépenses et en recettes :
  - En fonctionnement à : **84 472 754,78 €**
  - En investissement à : **29 632 074,96 €**
- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe de l'**Archéologie Préventive**, équilibré en dépenses et en recettes :
  - En fonctionnement à : **883 865,00 €**
  - En investissement à : **0,00 €**
- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe **Technopole Lahitolle**, équilibré en dépenses et en recettes :
  - En fonctionnement à : **120 500,00 €**
  - En investissement à : **2 075 342,04 €**

- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe **Activités locatives**, équilibré en dépenses et en recettes :
  - En fonctionnement à : **1 408 401,24 €**
  - En investissement à : **3 334 366,89 €**
- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe **Parc d'activités du Moutet**, équilibré en dépenses et en recettes :
  - En fonctionnement à : **1 713 931,34 €**
  - En investissement à : **1 400 957,70 €**
- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe **Parc d'activités aménagés à partir de 2019**, équilibré en dépenses et en recettes :
  - En fonctionnement à : **14 308,92 €**
  - En investissement à : **151 870,81€**
- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe **Eau**, équilibré en dépenses et en recettes :
  - En fonctionnement à : **18 358 904,00 €**
  - En investissement à : **11 012 822,75 €**
- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe **Assainissement Collectif**, équilibré en dépenses et en recettes :
  - En fonctionnement à : **12 520 092,06 €**
  - En investissement à : **21 232 162,38 €**
- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe de l'**Assainissement Non Collectif**, équilibré en dépenses et en recettes :
  - En fonctionnement à : **196 950 €**
  - En investissement à : **5 696 €**
- d'adopter pour l'ensemble des budgets soumis au référentiel M57, la mesure de fongibilité des crédits de chapitre à chapitre hors dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et autoriser la Présidente à effectuer les virements de crédits dans cette limite.

Acte rendu exécutoire après

Fait à Bourges, le 11 avril 2022

Dépôt électronique de la Préfecture le

22 AVR. 2022

Affichage du

15 AVR. 2022

Pour la Présidente et par délégation  
La Responsable du Service des Assemblées  
Annick GRELAT



Pour la Présidente et par délégation,  
Le Vice-Président,



Richard BOUDET



*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.*

**Acte à classer****DEL-17-080422**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2022-04-22T10-13-12.00 ( MI237059036 )

**Identifiant unique de l'acte :** 018-241800507-20220408-DEL-17-080422-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Budget Primitif 2022 Budget Principal et annexes

**Date de décision :** 08/04/2022



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.2. décisions budgétaires

**Acte :** [17-BP 2022.PDF](#)

**Multicanal :** Non

**Pièces jointes :** [01. Etats reports 2021-RI.PDF](#)

**Type PJ :** 21\_RP - Rapport de présentation

[01. Etats reports 2021- DF.PDF](#)

**Type PJ :** 21\_RP - Rapport de présentation

[01. Etats reports DI 2021.PDF](#)

**Type PJ :** 21\_RP - Rapport de présentation

[02. Etat rattachements Eau 2021-DI.PDF](#)

**Type PJ :** 21\_RP - Rapport de présentation

[03. Etat reports Asst Co 2021-DI.PDF](#)

**Type PJ :** 21\_RP - Rapport de présentation

[03. Etat reports Asst Co 2021-RI.PDF](#)

**Type PJ :** 21\_RP - Rapport de présentation

21\_RP - Rapport de présentation

<a href="#">BU ACT BP 14202201_seal.XML</a>	<b>Type PJ :</b>
<a href="#">BU ARCHEO BP2022_11202201_se...</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">BU ASSTCO BP 03202201_seal.XML</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">BU BPPAL BP_01202201_seal.XML</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">BU MOUTET BP2022_12202201_se...</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">BU_PA BP_15202201_seal.XML</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">BU_SPANC BP2022_04202201_seal...</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">BU TECH BP_09202201_seal.XML</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">BU_eau BP_02202201_seal.XML</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">Etat rattachements Activités Locatives 2021-Report DF-signé.PDF</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">Etat rattachements Activités Locatives 2021-Report DI-signé.PDF</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">Etat rattachements Activités Locatives 2021-Report RI-signé.PDF</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">Etat reports Technopole Lahitolle 2021-DI.PDF</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">Etat reports Technopole Lahitolle 2021-RI.PDF</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">NOTE BP 2022 v28032022.PDF</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">emargement + signatures ACTIVITES LOCATIVES.PDF</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">emargement + signatures ARCHEOLOGIE.PDF</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">emargement + signatures ASSAINISSEMENT.PDF</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">emargement + signatures BPrincipal.PDF</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">emargement + signatures EAU.PDF</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation

21\_RP - Rapport de présentation

emargement + signatures  
MOUTET.PDF

Type PJ : emargement + signatures PA  
AMENAGE.PDF

Type PJ : 21\_RP - Rapport de  
présentation

emargement + signatures SPANC.PDF

Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation

emargement + signatures  
TECHNOPOLE LAHITOLLE.PDF

Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation

-----  
Groupe émetteur de l'acte : secrétariat des assemblées

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/04/22 à 10:13

Par LAHIERRE Pierre-Marie

Transmis

Date 22/04/22 à 10:13

Par LAHIERRE Pierre-Marie

Accusé de réception

Date 22/04/22 à 10:35



# **NOTE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2022**

INTRODUCTION .....	4
1. Le budget Principal 2022 .....	6
1.1. Comparaison avec les éléments du DOB.....	7
1.1.1. Ecart au niveau de la section fonctionnement.....	7
1.1.2. Ecart au niveau de la section d'investissement.....	7
1.2. La reprise des résultats antérieurs et des restes à réaliser.....	8
1.3. La section de fonctionnement.....	8
1.3.1. Les recettes réelles de fonctionnement.....	8
1.3.2. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	12
1.3.3. Autofinancement.....	16
1.4. La section d'investissement.....	16
1.4.1. Les recettes réelles d'investissement.....	16
1.4.2. Les dépenses réelles d'investissement.....	18
1.5. Les mouvements d'ordre .....	23
1.6. Ratios et synthèse BP 2022 .....	23
2. Les autres budgets à caractère administratif .....	25
2.1. Le budget Archéologie Préventive.....	25
2.1.1. Reprise des résultats antérieurs.....	25
2.1.2. Les recettes de fonctionnement .....	25
2.1.3. Les dépenses de fonctionnement.....	26
2.1.4. Synthèse BP 2022 .....	27
2.2. Le budget Technopole Lahitole .....	28
2.2.1. Reprise des résultats antérieurs.....	28
2.2.2. La section de fonctionnement.....	28
2.2.3. Autofinancement et mouvement d'ordre en fonctionnement.....	29
2.2.4. La section d'investissement.....	29
2.2.5. Les mouvements d'ordre .....	31
2.2.6. Synthèse BP 2022 .....	31
2.3. Le budget Activités Locatives assujetties à la TVA.....	32
2.3.1. Reprise des résultats antérieurs.....	32
2.3.2. La section de fonctionnement.....	32
2.3.3. Autofinancement et mouvement d'ordre en fonctionnement.....	33
2.3.4. La section d'investissement.....	34
2.3.5. Les mouvements d'ordre .....	35
2.3.6. Synthèse BP 2022 .....	35
3. Les budgets des parcs d'activités en cours d'aménagement.....	36
3.1. Le budget Parc d'activités du Moutet .....	36
3.1.1. Reprise des résultats antérieurs.....	36
3.1.2. La section de fonctionnement.....	37
3.1.3. La section d'investissement.....	38
3.1.4. Les mouvements d'ordre .....	38
3.1.5. Synthèse BP 2022 .....	38
3.2. Le budget Parc d'activités aménagés à partir de 2019 .....	39
3.2.1. Reprise des résultats.....	39
3.2.2. La section de fonctionnement.....	39
3.2.3. La section d'investissement.....	40
3.2.4. Les mouvements d'ordre .....	40
3.2.5. Synthèse BP 2022 .....	40
4. Les budgets à caractère industriels et commerciaux .....	41
4.1. Le budget Eau .....	41
4.1.1. Reprise des résultats.....	42
4.1.2. La section de fonctionnement.....	42
4.1.3. La section d'investissement.....	44
4.1.4. Les mouvements d'ordre .....	45
4.1.5. Synthèse BP 2022 .....	46
4.2. Le budget Assainissement Collectif.....	47
4.2.1. Reprise des résultats.....	47
4.2.2. La section de fonctionnement.....	47
4.2.3. La section d'investissement.....	49

4.2.4.	Les mouvements d'ordre .....	50
4.2.5.	Synthèse BP 2022 .....	51
4.3.	Le budget Assainissement Non Collectif .....	52
4.3.1	La reprise des résultats antérieurs .....	52
4.3.2	La section de fonctionnement.....	52
4.3.3	La section d'investissement.....	53
4.3.4	Les mouvements d'ordre .....	53
4.3.5	Synthèse BP 2022 .....	53

# **INTRODUCTION**

Le Débat d'Orientations Budgétaires intervenu en février dernier a permis d'annoncer la configuration du Budget Primitif (BP) pour 2022.

Les grands axes ont été présentés ainsi que les caractéristiques principales du contexte dans lequel il avait dû être élaboré.

Parmi ces dernières, le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères est apparu comme la contrainte majeure pour notre équilibre budgétaire, en particulier celui des charges et des produits propres à cette compétence exercée par l'Agglomération depuis 2010.

Ce n'est pas une décision facile, mais, comme le DOB le suggérait, nous n'avons pas d'autre solution que de proposer un relèvement du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), de 8,45% à 10,45%. Il s'agit uniquement d'ajuster les recettes aux dépenses de cette compétence, sans les détourner de leur affectation, ce qui nous oblige à trouver des solutions pour contenir l'évolution de la production des déchets. Le présent projet de BP est construit sur ces bases.

Une autre contrainte forte est celle de l'impact sur notre fiscalité économique de la crise de la COVID 19. Nos produits de Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises seront en baisse de plus de 1 M€ (millions d'euros) par rapport à 2021, soit près de 11%, ce qui est considérable au regard de notre capacité d'autofinancement.

Nonobstant ces contraintes, le BP pourra profiter des excédents de la gestion de l'exercice 2021, en les affectant prioritairement, pour 6 M€, au financement de nos investissements. Dans un contexte de crise économique et sanitaire, les résultats antérieurs avaient été prudemment mis en réserves afin de permettre à notre EPCI de conserver une capacité d'investissement forte.

Grâce à ces excédents, et parce que l'évolution des charges hors collecte et traitement des déchets ménagers a pu être maîtrisée, les taux des autres taxes locales pourront ainsi être maintenus à leur niveau de 2021. En particulier, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties reste fixé à 0%.

Le BP demeure construit autour des axes suivants :

- Accroître l'attractivité de l'Agglomération
- Œuvrer pour la transition écologique et énergétique
- Conduire une politique globale de l'eau
- Aider au développement économique
- Soutenir l'enseignement supérieur
- Etre solidaires
- Renforcer nos moyens

Une illustration des actions pour chacun de ces axes figurera dans la note de présentation en complément de la description du contenu des chapitres budgétaires officiels.

Le budget primitif 2022 tous budgets confondus peut être synthétisé comme suit :

<b>BUDGETS CONSOLIDES</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>INVESTISSEMENT en M€</b>		
Dépenses d'investissement - classe 2 (hors dette, y.c. op d'aménagement)	30.95	30.41
Construction de la STEP	17.92	9.56
<b>TOTAL INVT</b>	<b>48.87</b>	<b>39.97</b>
<b>FONCTIONNEMENT en M€</b>		
Dépenses imprévues (*)	4.87	1.59
Dépenses réelles de fonctionnement	87.58	91.16
<b>TOTAL FONCT</b>	<b>92.45</b>	<b>92.75</b>

*(\*) Il convient de noter que la collectivité a choisi de changer de nomenclature comptable et budgétaire pour les budgets à caractère administratif. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, elle applique la norme M57 qui ne comporte plus de chapitre « dépenses imprévues ». Sur cette ligne figure ainsi les dépenses non affectées du budget principal au chapitre 65 (1 M€).*

Hors les crédits affectés à la nouvelle station d'épuration (STEP), les dépenses d'investissement sont globalement maintenues à leur niveau du BP 2021.

En section de fonctionnement, hors les dépenses imprévues et celles non affectées, consolidées avec les budgets annexes, les dépenses progressent de 3,58 M€, dont 2,5 M€ sont exclusivement dues aux ordures ménagères.

Enfin, avant de procéder à la présentation détaillée du BP, cette introduction est l'occasion de remercier l'ensemble des acteurs, élus et agents des services, ayant contribué à l'élaboration de ce projet.

# 1. Le budget Principal 2022

Le budget Primitif de l'exercice 2022 du budget principal est équilibré en dépenses et en recettes à **84 472 754,78 €** en section de fonctionnement et à **29 632 074.96 €** en section d'investissement.

Le BP 2022 est présenté avec reprise des résultats du CA 2021. La synthèse ci-dessous permet d'identifier les crédits propres à 2022, les résultats 2021 et les modalités de financement du BP.

		en M€		
		DEPENSES	RECETTES	
<b>FONCT</b>	Mvts réels de l'exercice <i>dont 65 - réserves</i>	73,92 1.01	77,11	Epargne brute = 4,2 M€ Hors réserves
	Restes à réaliser 2021	0,11	0	
	Résultat 2021 reporté		5,18	Résultat 2021 net non affecté = 5.07
	Dotation reprise amort/provisions	4,54	2,18	Solde = Autofi. = 8,26M€
	Virement en INVT	5,9		
	<b>TOTAL</b>	<b>84.47</b>	<b>84.47</b>	
<b>INVEST.</b>	Mvts réels de l'exercice	20,99	11,19	
	Restes à réaliser 2021	2,58	0,37	
	Résultat 2021 reporté	2,25		
	Résultat 2021 mis en réserves		4,46	6 M€ du résultat de fonct 2021 affectés en INVT
	dotation complémentaire		1,54	
	Amort/provisions	2,18	4,54	
	Opérations patrimoniales	0,8	0,8	
	Virement du FONCT		5,9	
	<b>TOTAL</b>	<b>28,80</b>	<b>28,80</b>	
	EPARGNE BRUTE hors réserves inscrites en 65		4.20	
RESULTAT 2021 net non affecté en réserves		5.07		
Réserves inscrites en 65		-1.01		
<b>AUTOFINANCEMENT GLOBAL</b>		<b>8.26</b>		

Autrement présentée, l'utilisation du résultat de fonctionnement 2021 :

	M€
Résultat de fonctionnement clôture 2021	11,18
Part affectée en réserves d'investissement	-6,00
Part pour financer report dép. de fonctionnement	-0,11
<b>SOLDE = Résultat 2021 net non affecté en réserves contribuant à l'autofinancement</b>	<b>5,07</b>

L'équilibre budget est ainsi obtenu avec un autofinancement total de 8,26 M€ provenant :

- de l'épargne brute dégagée sur l'exercice pour 4,20 M€, dont 1 M€ est toutefois conservé en réserves de fonctionnement (équivalent des dépenses imprévues).
- et de 5,07 M€ d'utilisation du résultat de l'exercice de clôture fin 2021.

## 1.1. Comparaison avec les éléments du DOB

Le projet de Budget Primitif (BP) pour 2022 du Budget Principal se compare comme suit avec les éléments du débat d'orientations budgétaires (DOB).

### 1.1.1. Ecarts au niveau de la section fonctionnement

Mvts réels seuls en M€ Hors refinancement de dette	DOB 2022	BP 2022	écart
Recettes de fonctionnement	76,79	77,11	0,32
Dépenses de fonctionnement	72,44	72,91	0,47
<b>Autofinancement</b>	<b>4,35</b>	<b>4,20</b>	<b>-0,15</b>

Les principales évolutions sont :

- Mise en œuvre d'un programme d'animation visant à la réduction de la production de déchets sur le territoire de l'agglomération : + 0,30 M€, en dépenses et en recettes, étant précisé que l'ajustement à la hausse des recettes provient d'une réévaluation du potentiel du produit de vente des déchets recyclés.
- Charges de personnel : ajustement à la hausse de 0,12 M€ (dont 0,02 M€ sont financées par des recettes) notamment pour la prise en compte de l'indemnité inflation (décision gouvernementale), un surcoût de la monétisation des CET, et un complément pour la « gestion des eaux pluviales urbaines ».

### 1.1.2. Ecarts au niveau de la section d'investissement

Les dépenses d'investissement hors opérations de refinancement de dette ont évolué comme suit :

Mvts réels seuls en M€	DOB 2022	BP 2022	écart	Observations
Dépenses d'investissement (hors dette)	19.50	20.08	<b>+0.58</b>	Dont + 0,2 : solde participation Rocade Nord-Ouest phase 1 (omission) + 0.2 : acquisitions foncières

S'agissant des recettes il convient de noter l'évolution des postes suivants :

Mvts réels seuls en M€	DOB 2022	BP 2022	écart	Observations
Remboursement avance MOUTET	0	0.2	+ 0.2	Au vu du résultat du CA 2021 du Moutet
Subventions	2.50	2.87	+ 0.36	Actualisation
Autofi + excédent antérieur	10.35	9.80	-0.55	Effet conservation de 1,1 en réserves de fonct.
Emprunts	5.86	6.43	+ 0.57	Pour équilibre
		<b>TOTAL</b>	<b>+ 0.58</b>	

## 1.2. La reprise des résultats antérieurs et des restes à réaliser

Le résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2021 est de 11 179 054.78 €, tandis que le solde de clôture de la section d'investissement au 31/12/2021 est déficitaire de 2 254 054.17 €.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2021 et aux recettes justifiées non émises à cette date.

○ En section de fonctionnement :

Les restes à réaliser s'élèvent à 114 935.13 € (dépenses) et correspondent principalement à des subventions engagées mais non encore versées.

○ En section d'investissement :

Les restes à réaliser se décomposent comme suit :

- ✓ En dépenses : 2 581 477.75 € correspondant principalement à des dépenses d'équipement,
- ✓ En recettes : 376 735.87 € correspondant à une participation en attente de versement et à un contrat d'emprunt souscrit mais non encore mobilisé.

Compte tenu de ces reports de crédits, **le solde définitif de la section d'investissement est déficitaire à hauteur de - 4 458 796.05 €**. Ainsi, au 31/12/2021, après intégration des restes à réaliser **le fonds de roulement de ce budget est de 6 605 323.60 €**.

Le projet de budget primitif 2022 proposé intègre les résultats antérieurs ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes suivants:

- ✓ solde des restes à réaliser d'investissement : - 2 204 741.88 €
- ✓ déficit d'investissement constaté au 31/12/2021 : - 2 254 054.17 €,
- ✓ restes à réaliser en dépenses de fonctionnement : - 114 935.13 €
- ✓ l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2021 étant affecté comme suit :
  - ✚ 4 458 796.05 € en réserves de la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement constaté au 31/12/2021
  - ✚ 1 541 203.95 € en réserves complémentaires non obligatoires de la section d'investissement, soit au total 6 M€ d'excédents de fonctionnement transférés en section d'investissement pour autofinancer les programmes d'équipement en cours de réalisation
  - ✚ le reste (5 179 054.78 €) étant inscrit en report à nouveau de la section de fonctionnement pour financer prioritairement les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement.

## 1.3. La section de fonctionnement

### 1.3.1. Les recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement - En €	Budget Principal		
	BP 2021	BP 2022	BP 22 / BP 21
70 – Produits des services	3 116 660,00	3 549 400,00	13,88%
75 – Autres produits de gestion courante	38 440,00	150 000,00	290,22%
76 – Produits financiers	2 000,00	5 000,00	150,00%
77 – Produits exceptionnels	0,00	0,00	
013 – Atténuations de charges	311 000,00	347 000,00	11,58%
73 – Impôts et taxes assimilées	56 650 000,00	56 521 000,00	-0,23%
74 – Subventions et participations	12 577 600,00	16 535 000,00	31,46%
<b>TOTAL - Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>72 695 700,00</b>	<b>77 107 400,00</b>	<b>6,07%</b>

Les recettes réelles de la section de fonctionnement sont évaluées à 77 107 400 € et sont constituées de :

a) Chapitre 70 – Produits des services

Les prévisions budgétaires 2022 pour ce chapitre s'établissent à 3 549 400 € :

- dont **1 580 975 €** de facturations aux budgets annexes des charges de supports ; une réévaluation est opérée en 2022 afin de mieux approcher la réalité de ces charges sur les budgets annexes, ce qui explique en grande partie l'évolution de ce chapitre ;
- dont **600 000 €** de recettes de ventes de produits liées à la compétence élimination des déchets. Ce montant est déterminé au vu des réalisations de 2021 supérieures à la prévision du BP de l'an dernier ;
- dont **285 000 €** de recettes correspondant aux inscriptions à l'IMEP ;
- le reste des recettes concernent des remboursements divers suite à la mise à disposition de personnel ou des refacturations à des organismes extérieurs : Agglobus, PETR Centre-Cher, communes...

b) Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les prévisions budgétaires 2022 pour le chapitre « 75 - Autres produits de gestion courantes » s'établissent à 150 000 € et sont constituées comme suit :

- ✓ comptabilisation de l'excédent de clôture de la concession de la ZAC du César arrivée à son terme le 31 décembre 2021. Compte tenu des estimations du concessionnaire mi- 2021, il est proposé d'inscrire 92 000 € de recettes de boni de clôture de la concession ;
- ✓ divers produits : redevances de délégataire, participations au loyer de bénéficiaires de locaux...

c) Chapitre 76 – Produits financiers

Les prévisions budgétaires pour ce chapitre s'établissent à 5 000 €. Cela correspond aux charges financières dues par la SEM TERRITORIA dans le cadre d'avances de trésorerie qui lui sont versées au titre de la gestion de différents parcs d'activités ainsi qu'aux dividendes versées par la SEM TERRITOIRES DEVELOPPEMENT dans le cadre de la gestion comptable 2020 (montant perçu).

d) Chapitre 013 – Atténuations de charges

Ce chapitre comprend :

- le remboursement de charges de personnel prévu dans le cadre du protocole établi entre Bourges Plus et l'Université d'Orléans pour la Faculté de Droit (56 200 €);
- des produits de remboursements de charges et salaires notamment dans le cadre de l'assurance contractée pour couvrir les dépenses des agents absents (maternité, maladie, accident du travail...) soit 290 800 €.

e) Chapitre 73 – Impôts et taxes assimilées

La notification des bases d'imposition et des produits n'étant pas intervenue à l'heure où est élaboré le BP, celui-ci a été construit à partir des hypothèses fiscales évoquées lors du débat d'orientations budgétaires.

Pour 2022, il est proposé,

- D'une part, de reconduire les taux votés pour 2021 au titre des taxes non affectées :
  - ✓ de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), soit 25,89%
  - ✓ de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB), soit 1,69%
  - ✓ de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) soit 0%.
- Et d'autre part de porter de 8,45% à 10,45% le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) affectée au financement de cette compétence.

Ce relèvement du taux de TEOM est soumis au vote du Conseil Communautaire qui devra lors de la même séance se prononcer sur le BP 2022.

Par cette augmentation du taux de TEOM, il s'agit de tendre vers l'équilibre des produits et des charges relatifs à la compétence « ordures ménagères ». Les états de répartition de TEOM annexés au budget (états D5.1 et

D5.2), respectent les mêmes modalités de présentation que l'an dernier ; ils illustrent l'équilibre financier prévisionnel de ce service en fonction des éléments connus à la date du vote du budget. Le taux de TEOM est ainsi un taux d'équilibre déterminé en fonction du produit nécessaire à atteindre.

Les raisons qui conduisent à porter le produit de TEOM à 14 880 000 €, et donc le taux à 10,45%, ont été exposées lors du dernier DOB :

- ✚ C'est l'exigence de ne pas aggraver l'impact de nos déchets en réduisant drastiquement l'enfouissement – les centres d'enfouissement, au demeurant, fermeront bientôt
- ✚ Ce sont des contrôles de plus en plus fréquents, dont on ne saurait contester la légitimité
- ✚ C'est l'augmentation drastique de la taxe générale sur les activités polluantes
- ✚ C'est la raréfaction des options de traitement, la faible concurrence qui en découle et le bénéfice qu'en tirent ceux qui disposent de ces installations : notre agglomération, comme d'autres, a perdu la main sur ces outils et est devenue très vulnérable.
- ✚ C'est l'augmentation du coût du tri des recyclables prévue avec la mise en place des extensions de consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Enfin, il faut s'attendre encore à d'autres augmentations pour l'avenir avec notamment la mise en place d'une gestion séparée des biodéchets qui devra être opérationnelle en 2024.

Pour notre agglomération, les constats et les prévisions sont rudes : le compte administratif 2020 s'est clos sur un montant de 9,1 M € de dépenses pour les contrats d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères. Nous étions déjà à 10,8 M € pour 2021 et nous prévoyons 12,8 M€ en 2022, soit une augmentation prévisionnelle pour cette année de 2,2 M €. La hausse se poursuivra au cours des années suivantes. Au total, entre 2021 et 2025, nous prévoyons de devoir absorber une hausse de 5,5 M €, plus de 50 % d'augmentation par rapport au montant 2021. C'est énorme.

Sans assurer en 2022 l'équilibre du service d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères, service qui apparaissait déjà déficitaire au BP 2021, c'est tout l'équilibre du budget principal qui est remis en cause, et qui compromet nos capacités d'investissement d'aujourd'hui et de demain.

Avec un taux de 10,45%, nous aurons un taux comparable avec ceux des autres villes de la Région, et parmi les plus bas, qui plus est lorsque nous continuons à faire le choix de ne pas lever de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Contenir l'évolution du volume des déchets sera notre priorité pour limiter le coût du service. Mais cela doit être un engagement de tous. C'est pour cette raison que des actions d'animation et de sensibilisation, à destination d'un large public, ont été ajoutées au projet de BP depuis le DOB (non financées par la TEOM mais par un ajustement des produits de vente de déchets).

Les hypothèses de recettes fiscales du BP sont alors les suivantes :

Produits en €	CA 2021 (rôles généraux)	BP 2022	Var 2022/CA 2021
<b>Produit CFE</b>	<b>11 770 513</b>	<b>11 980 000</b>	<b>1,8%</b>
<b>Quote-part TVA nationale (ex TH)</b>	<b>15 231 484</b>	<b>16 100 000</b>	<b>5,7%</b>
<b>TH Résidences secondaires</b>	<b>662 581</b>	<b>690 000</b>	<b>4,1%</b>
<b>TFB</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>TFNB</b>	<b>35 207</b>	<b>36 000</b>	<b>2,3%</b>
<b>Taxe additionnelle TFNB</b>	<b>210 648</b>	<b>215 000</b>	<b>2,1%</b>
<b>TASCOM</b>	<b>1 926 498</b>	<b>1 870 000</b>	<b>-2,9%</b>
<b>IFER</b>	<b>976 929</b>	<b>1 000 000</b>	<b>2,4%</b>
<b>CVAE</b>	<b>10 919 946</b>	<b>9 750 000</b>	<b>-10,7%</b>
<b>TEOM</b>	<b>11 727 533</b>	<b>14 880 000</b>	<b>26,9%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>53 461 339</b>	<b>56 521 000</b>	<b>5,7%</b>

Ces produits, à taux de fiscalité constants, sont conformes à ceux du DOB avec principalement :

- ✚ **CFE (contribution foncière des entreprises)** : la prévision repose sur une étude des entreprises dites « dominantes » (les principaux contributeurs) qui laisse présager une augmentation proche de 2%, sous l'effet de certaines restructurations.
- ✚ **Produit de TVA** : il devrait évoluer en lien avec la reprise de la croissance, soit aux alentours de 6% en référence à la révision de TVA inscrite en Loi de Finances. Encore faut-il que cette croissance se réalise ...
- ✚ **TH (Taxe d'habitation) résidences secondaires** : l'évolution devrait profiter de la revalorisation forfaitaire des bases (+ 3,4%)
- ✚ **TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales)** : une baisse de l'ordre de 3% est anticipée au regard de certains dégrèvements accordés par l'Administration Fiscale en 2021, dégrèvements susceptibles de réduire la base imposable en 2022.
- ✚ **IFER (Imposition forfaitaire sur entreprises de réseaux)** : évolution prudente, avec toutefois une forte incertitude quant à l'évolution de cette taxe (en 2021, le montant notifié était de 1 112 K€, or seuls 976 K€ ont été perçus).
- ✚ **CVAE (cotisation à la valeur ajoutée des entreprises)** : le montant retenu est celui « pré- notifié » par la DDFIP en fin d'année 2021, produit qui se révèle en baisse de près de 1,2 M€. Nous subissons de plein fouet la crise de la COVID-19 avec un effet différé lié au mode et calendrier de perception/reversement de cette taxe. Le différé d'impact de deux ans se vérifie : crise économique en 2020, baisse de la CVAE en 2022.
- ✚ **TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)** : Cf. ci-dessus, avec un taux de 10,45% sur une hypothèse d'évolution des bases de 2,7% par rapport à 2021.

#### f) Chapitre 74 – Dotations et Participations

En l'absence de notification des dotations par les services de l'Etat, les prévisions budgétaires 2022 pour ce chapitre s'établissent à 16 535 000 €.

- dont **3 870 000 €** pour la compensation de CFE (réforme taxation des établissements industriels) ; au BP 2021, cette compensation avait été imputée par simplification de comparaison au chapitre 73, ce qui explique la forte augmentation du chapitre 74 en 2022 ;
- dont **755 000 €** de recettes environnement en particulier les soutiens pour le tri sélectif ;
- dont **35 000 €** pour le FCVTA en fonctionnement ;
- dont **359 000 €** d'aides dans le cadre du plan de renouvellement urbain (financement de salaires) ;
- dont **478 000 €** d'aides diverses pressenties notamment pour
  - le suivi des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain,
  - le contrat de relance et de transition écologique,
  - le contrat d'objectifs territoriaux ...
- dont **9 388 000 €** pour la Dotation de Compensation (1<sup>ère</sup> part DGF) et **1 650 000 €** de Dotation d'Intercommunalité (2<sup>ème</sup> part DGF) ;

Les estimations d'évolution de DGF sont présentées ci-dessous :

En M€	Montants notifiés				Estimation 2022	
	2020		2021			
	Montant	Variation N/N-1	Montant	Variation N/N-1	Montant	Variation N/N-1
Dotation d'intercommunalité	1,43	8,84%	1,58	10,45%	1,65	4,26%
Dotation de compensation	9,78	-1,82%	9,58	-1,97%	9,39	-2,04%
<b>TOTAL DGF</b>	<b>11,21</b>		<b>11,17</b>		<b>11,04</b>	
<b>Variation N/N-1</b>		<b>-0,58%</b>		<b>-0,38%</b>		<b>-1,14%</b>
<b>Rappel BP voté</b>	<b>11,13</b>		<b>11,08</b>			

### 1.3.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement	Budget Principal			
	En €	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022 / BP 2021
011 – Charges à caractère général		14 282 405,08	16 820 288,00	17,8%
012 - Charges de personnel		16 470 000,00	17 643 680,00	7,1%
014 – Atténuation de produits (AC, FNGIR)		29 820 896,00	29 237 672,00	-2,0%
66 – Charges financières		130 500,00	130 500,00	0,0%
65 – Autres charges (hors subv Budg annexes)		7 957 829,00	9 169 564,65	15,2%
67 – Charges exceptionnelles		549 235,00	51 000,00	-90,7%
Subventions budgets annexes (comptes 65)		1 003 542,00	867 180,00	-13,6%
<b>TOTAL – Dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses imprévues</b>		<b>70 214 407,08</b>	<b>73 919 884,65</b>	<b>5,3%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à **73 919 884,65 €** pour l'exercice 2022 soit une hausse de 5.3 % par rapport au BP 2021, cette hausse étant principalement liée à l'augmentation des dépenses concernant l'exercice de la compétence Collecte et Traitement des Déchets Ménagers.

Les variations concernant les chapitres 65 et 67 sont dues à la mise en œuvre du nouveau référentiel comptable M57 qui a pour conséquence de limiter très fortement la possibilité de recourir au chapitre « charges exceptionnelles ».

#### a) Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les prévisions budgétaires 2022 pour ce chapitre s'établissent à 16 820 288 €.

Les dépenses liées à la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers » représentent 78.8 % des charges imputées sur ce chapitre.

Les estimations de dépenses relevant des autres compétences exercées par la communauté d'agglomération s'élèvent donc à environ 3 557 000 €.

Les principales dépenses sont déclinées ci-après par thématique :

- Dépenses liées à la gestion technique et foncière des bâtiments : 536 000 €
  - Dont gestion foncière (location bâtiments, charges des copropriétés, taxes foncières) : 317 239 €

- ✚ Dont nettoyage : 68 680 €
- ✚ Dont entretien des bâtiments : 53 260 €
- ✚ Dont électricité : 23 870 €
- ✚ Dont chauffage : 12 000 €
- ✚ Dont maintenance et honoraires : 37 520 €
- ✚ Divers dont petits équipements : 23 670 €

- Dépenses relatives aux systèmes d'informations : 432 000 €

Dans cet item sont regroupées toutes les dépenses liées à l'informatique pour l'ensemble des services de la communauté d'agglomération.

- ✚ Dont maintenance des logiciels hors droits d'usage imputés sur chapitre 65 : 195 725 €
- ✚ Autres maintenances : 97 000 €
- ✚ Dont frais de télécommunications : 69 950 €
- ✚ Dont frais d'impression et de reprographie (location copieurs+ fournitures) : 35 000 €
- ✚ Dont hébergement des données auprès de data center : 16 000 €
- ✚ Divers : petits équipements, adhésion GIP RECIA, documentation : 18 325 €

- Dépenses communes de communication : 435 000 €

- ✚ Frais d'affranchissement : 197 000 €

Le service courrier assure le traitement et l'envoi de l'ensemble des courriers des 3 collectivités, étant entendu que les frais d'affranchissement sont ensuite refacturés à chaque entité en fonction de leurs envois réels.

- ✚ Frais de communication générale y compris réalisation et envoi du journal « EN COM'1 » : 238 300€

- Dépenses liées à la gestion des voiries d'intérêt communautaire et des zones d'activités : 380 000 €

- ✚ Dont entretien de la voirie : 142 000 €
- ✚ Dont prestations de nettoyage : 79 500 €
- ✚ Dont frais liés à l'entretien des espaces publics hors voirie : 101 000 €
- ✚ Dont éclairage public : 33 000 €

- Dont dépenses liées aux thématiques de développement économique, commerce et tourisme : 373 500€ :

- ✚ Dont participations à des salons professionnels : 115 000 €
- ✚ Dont recours à des prestataires extérieurs : 166 000 €
- ✚ Dont frais de communications spécifiques : 142 000 €

- Dépenses relevant de la thématique RH (formations, remboursement frais de déplacement professionnels et frais de mission, recours à des prestataires extérieurs spécialisés) : 258 000 €

- Dépenses liées à la gestion du parc automobile (location/ entretien des véhicules + carburants) : 157 812 €

- Dépenses réalisées dans le cadre de la politique de développement durable : 124 000 €

- ✚ Dont frais d'études : 96 000 €

Au cours de l'année 2022, il est prévu plusieurs études : étude d'adaptation au changement climatique, bilan carbone de la collectivité, cartographie des acteurs de l'économie circulaire et air, énergie, climat ainsi qu'un inventaire concernant la faune dans les bâtiments de Bourges Plus.

- ✚ Dont actions de communication dont printemps de l'écologie : 23 000 €
- ✚ Dont adhésions à des organismes spécialisés : 5 000 €

- Dépenses réalisées dans le cadre de la politique de l'habitat et de la politique de la ville : 148 000 €

- Dépenses réalisées par l'IMEP : 67 600 €

- Dépenses réalisées dans le cadre de la politique de mobilité : 39 700 €

- Dépenses communes : 605 000 €

Sont regroupées dans cet item, toutes les dépenses liées aux services supports. Elles concernent principalement les remboursements de frais facturés par la Ville de Bourges dans le cadre de conventions de mutualisation des moyens, les frais d'assurance, les frais d'études, les cotisations à différents organismes locaux ou nationaux ainsi que les achats de fournitures administratives et de petits équipements.

b) Chapitre 012 – Charges de personnel

Les prévisions budgétaires 2022 pour ce chapitre s'établissent à 17 643 680.00 € soit +7,1% par rapport au BP 2021 principalement du fait de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) qui explique en grande partie la variation de ce poste, financé notamment par ponction des attributions de compensation des communes.

Le tableau ci-dessous décompose cette variation :

en €	BP 2021	BP 2022	Var
<b>Masse salariale RH - Hors GEPU</b>	<b>15 976 000</b>	<b>16 520 400</b>	<b>3,4%</b>
Masse salariale RH - GEPU		357 359	
Conventions/communes mises à dispo ZA	494 000	493 084	
Conventions/ communes GEPU 2022 ( *)	0	272 837	
<b>TOTAL 012</b>	<b>16 470 000</b>	<b>17 643 680</b>	<b>7,1%</b>

(\*) 1 trimestre pour Bourges, Saint-Germain du puy et 4 trimestres pour les autres qui n'intégreront pas le service communautaire en 2022

Ainsi, hors GEPU, la masse salariale progresse de 3,4%, intégrant les mouvements d'effectifs envisagés en 2022, et notamment le coût de l'indemnité inflation décidée par le Gouvernement en début d'année (recette compensatoire de 20 400 € prévue au BP 2022).

S'agissant de GEPU, la création du service communautaire est programmée au 1<sup>er</sup> avril 2022. Neuf postes ont été créés par le Conseil Communautaire le 21 février dernier. Ces charges sont financées par la réduction de l'attribution de compensation (fonctionnement) de 591 102 € délibérée en décembre 2021.

Figurent parmi les charges de personnel imputées au chapitre 012, les charges relatives aux conventions de mise à disposition de service avec les communes dans le cadre de la gestion des zones d'activités et de GEPU ( cf tableau ci-dessus) .

Rappelons que le dispositif de conventionnement au titre du fonctionnement de GEPU n'a été proposé qu'en fin d'année 2021 ; il n'était donc pas budgété au BP 2021.

Enfin, le BP 2022 est ainsi construit sur la base de la fin des conventions pour Bourges et Saint-Germain du Puy au 1<sup>er</sup> avril, et la poursuite pour les autres communes jusqu'au 31/12/2022.

c) Chapitre 014 – Atténuation des produits

Les prévisions budgétaires 2022 pour ce chapitre s'établissent à 29 237 672 €. Il s'agit de produits de fiscalité reversés :

- dont 22 631 287 € d'attributions de compensation versées aux communes membres ;

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par le transfert des compétences numérique et gestion des eaux pluviales urbaines.

Conformément à la réglementation, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie en septembre dernier afin de fixer le montant définitif des attributions de compensation des communes suite au transfert de ces compétences. Les montants inscrits au BP 2022 sont la résultante des décisions prises par la CLECT et délibérées au Conseil Communautaire de décembre dernier.

- dont 5 855 385 € pour le reversement au Fonds National de Garantie des Ressources (FNGIR). Ce montant est identique à celui inscrit en 2021.

- dont 726 000 € pour le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) :

Dans le cadre du BP, une hausse de 10% du prélèvement est envisagée par rapport à 2021. Il conviendra d'attendre juin prochain pour connaître le montant du prélèvement qui sera opéré.

- Dont 25 000 € pour divers dégrèvements éventuels (souvent accordés par l'Administration Fiscale en matière de TASCOM).

d) Chapitre 66 – Charges financières

Les prévisions budgétaires 2022 pour ce chapitre s'établissent à 130 500 € (effet stabilisation de la dette et baisse du taux d'intérêt moyen fin 2021)

e) Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante hors subventions d'équilibre

Les prévisions budgétaires 2022 pour ce chapitre s'établissent à 9 169 564.65 €.

- dont 4.5 M € pour le contingent incendie : montant stable par rapport à 2021;
- dont 207 000 € de contributions au PETR Centre-Cher : montant stable également ;
- dont 197 400 € de contributions au SIAB3A, au syndicat du Canal du Berry et au SIVY dans le cadre de la compétence gestion des milieux aquatiques ;
- dont 555 000 € pour les subventions versées dans le cadre de la compétence enseignement supérieur (dont 300 000 € pour l'Université d'Orléans, 150 000 € pour l'INSA – CVL) ;
- dont 280 000 € correspondant à la rémunération du délégataire en charge de la gestion de l'Aéroport. L'actuel contrat de délégation prend fin le 30 juin prochain, la nouvelle DSP est en cours d'attribution.
- dont 657 809 € de subventions pour la compétence tourisme, la plupart des missions liées à cette compétences ayant été confiées à l'AD2T,
- dont 128 600 € de subventions pour la mission locale,
- dont 160 000 € de subventions pour contrainte de service public dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (hors commune de Mehun sur Yèvre dont l'aire est gérée dans le cadre d'un marché public) ;
- dont 212 800 € de subventions à des organismes intervenant dans le domaine économique ;
- dont 78 500 € de subventions dans le cadre de la politique de la ville  
Ce poste est en forte progression suite à la reprise par l'agglomération des soutiens antérieurement portés par la Ville de Bourges concernant l'emploi, l'insertion et la mobilité, domaines relevant de la compétence de l'EPCI.
- dont 50 600 € de subventions en matière de développement durable ;
- dont 117 000 € de frais liés à des redevances payées pour l'utilisation de logiciels informatiques ;
- dont 830 000 € d'indemnités élus,
- ...

En parallèle, par mesure de prudence, une inscription de 1 000 209,65 € a été effectuée sur ce chapitre. Cette inscription remplace l'utilisation du chapitre 022 « dépenses imprévues ».

f) Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les prévisions budgétaires pour ce chapitre s'établissent à 51 000 € et comprennent uniquement des crédits pour annulation de titres sur exercices antérieurs (provision).

g) Chapitre 65 – subventions aux budgets annexes

Les prévisions budgétaires 2022 pour ces dépenses s'établissent à 867 180 €. Le montant définitif de ce poste sera déterminé fin 2022 en fonction des besoins réellement constatés pour chacun des budgets annexes, l'impératif étant que le résultat annuel de ces budgets soit à l'équilibre.

Le tableau ci-après présente la comparaison BP 2021/BP 2022.

	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
Budget annexe Archéologie Préventive	393 787,00	212 165,00
Budget annexe Technopole Lahitolle	119 755,00	115 610,00
Budget annexe Activités locatives	490 000,00	539 405,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 003 542,00</b>	<b>867 180,00</b>

1.3.3. Autofinancement

L'autofinancement réel, résultant des inscriptions en dépenses et recettes réelles de fonctionnement, s'établit **4 187 725 €**, hors prise en compte de 1 000 209,65 € qui ont été mis en réserves au chapitre 65.

1.4. La section d'investissement

1.4.1. Les recettes réelles d'investissement

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

<b>Recettes réelles d'investissement En €</b>	<b>Budget Principal</b>	
	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
13 – Subventions	3 377 160.00	3 411 169.00
10 - FCTVA	932 000.00	1 000 000.00
024 – Cessions	0.00	0.00
27 – Dépôts et autres créances	1 001 871.81	351 870.00
16 – Recours à l'emprunt	7 253 552.81	6 422 365.09
165 – Dépôts et cautionnement	7 000.00	7 000.00
16 – Opérations de refinancement de dette		825 000.00
1068 Réserves	1 487 207.46	6 000 000.00
<b>TOTAL - Recettes réelles d'investissement hors reports, revolving et excédent antérieur</b>	<b>14 058 791.08</b>	<b>18 017 404.09</b>

a) Subventions d'investissement

Le montant prévisionnel des subventions est estimé à 3 411 169 € :

- Dont 1 050 000 € concernant les travaux de réhabilitation de l'ENSA (DSIL et DRAC),
- Dont 680 000 € de DSIL concernant la requalification des espaces publics de la zone de Malitorne,
- Dont 368 774 € concernant les crédits versés par l'Etat pour les aides à la pierre,

- Dont 282 000 € concernant l'opération de requalification de la ZA des Danjons (CRST),
- Dont 169 000 € concernant le plan vélo intercommunal,
- Dont 150 000 € dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information notamment pour l'acquisition de matériels permettant le télétravail,
- Dont 67 000 € de DSIL concernant divers travaux dans les autres zones d'activités,
- Dont 57 000 € de subventions du Conseil Régional Centre Val de Loire pour l'accompagnement des démarches en matière de biodiversité et développement durable
- ...

Sont également inscrites sur ce chapitre, les attributions de compensation d'investissement versées par les communes pour le financement des travaux d'eaux pluviales qui relèvent désormais de la compétence de la Communauté d'Agglomération. Le Conseil Communautaire en décembre dernier a fixé le montant global de la participation annuelle des communes au financement des investissements à 536 595 €.

#### b) FCTVA

Pour les communautés d'agglomération, l'assiette des dépenses est constituée des dépenses réalisées l'année même, il n'y a pas un décalage de 2 ans comme cela est le cas pour la plupart des autres types de collectivités. Depuis 2021, les services de l'Etat ont automatisé la procédure de calcul du FCTVA. Cette évolution constitue un élément de simplification des démarches, les collectivités n'ayant plus à établir sauf exceptions d'états déclaratifs.

Néanmoins, l'automatisation a engendré une modification du périmètre des comptes éligibles. Ainsi, ne sont plus éligibles depuis l'an passé, les dépenses liées à l'acquisition de logiciels informatiques ni les frais liés à l'aménagement de terrains. Les dépenses relatives aux documents d'urbanisme absentes du périmètre de l'automatisation ont été réintégrées dans le cadre de la loi de finances rectificatives pour 2021.

Compte tenu des dépenses d'équipement projetées en 2022, il est prévu 1 000 000 € de FCTVA.

#### c) Dépôts et autres créances

Lors de la création des budgets annexes pour la viabilisation de nouveaux parcs d'activités, le budget principal leur a consenti des avances.

Dans le cadre de l'élaboration du BP 2022, compte tenu de l'avancement des programmes Parcs d'activités du Moutet et Parc d'activités Détour du Pavé, il est proposé d'inscrire les remboursements d'avances suivants :

- ✓ Remboursement partiel de l'avance consentie au budget annexe PA du Moutet : 200 000 €
- ✓ Remboursement du solde de l'avance consentie au budget annexe PA Aménagés à partir de 2019 concernant l'opération Détour du Pavé : 151 870 €

#### d) Emprunt

Pour financer le programme d'investissements, une prévision de recours à l'emprunt est inscrite à hauteur de 6 422 365.09 €.

#### e) Dépôt et cautionnement

Dans le cadre de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Mehun sur Yèvre, la collectivité par l'intermédiaire de son prestataire, est amenée à percevoir des dépôts de garantie lors de l'arrivée des familles. Cette somme est restituée aux usagers lors de leur départ. Une somme équivalente est donc inscrite en dépenses d'investissement.

f) Réserves

Conformément à la réglementation, 4 458 796.05 € sont inscrits au BP 2022 en réserves pour couvrir le besoin de financement constaté au 31/12/2021.

En complément, il est proposé d'inscrire une dotation complémentaire en réserves de la section d'investissement à hauteur de 1 541 203.95 €. Ainsi, au total c'est 6 millions d'euros d'excédents de fonctionnement qui seront transférés en section d'investissement pour le financement des dépenses d'équipement en cours de réalisation.

g) Opération de refinancement de dette

De plus, sont également inscrits 825 000 € de crédits pour permettre la réalisation d'opérations de refinancement de dette.

1.4.2. Les dépenses réelles d'investissement

Dépenses d'investissement - hors RAR	BP 2021	BP 2022
Opérations d'équipement	17 762 583,62	20 077 243.04
16 - Remboursements d'emprunts	800 000,00	900 000,00
165 - Dépôts et cautionnement	7 000.00	7 000.00
16- Opérations de refinancement de dette		825 000.00
26 - Participations		1 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>18 569 583,62</b>	<b>21 810 243.04</b>

Le tableau ci-après présente les projets d'équipement par délégation :

INVESTISSEMENTS PAR DELEGATION	DOB 2022	BP 2022
Développement économique et emploi, promotion du territoire	850 000	850 000
Tourisme et valorisation du patrimoine	47 400	47 400
Mobilité et voirie y compris ZA économique	4 597 000	4 797 000
Déchets et économie circulaire	1 792 110	1 792 110
Enseignement Supérieur et à la formation (IMEP), recherche et transfert de technologies	3 188 243	3 188 243
Eaux pluviales, rivières et GEMAPI	1 030 000	1 060 000
Logement et équilibre social et durable de l'habitat, accueil des gens du voyage, maîtrise de la demande d'énergie dans le bâtiment	2 404 854	2 404 854
Accessibilité et bâtiments communautaires	762 200	962 200
Démocratisation des usages numériques	1 059 400	1 059 400
Plan Vélo Intercommunal	1 234 089	1 229 733
Aménagement de l'espace et urbanisme intercommunal	80 000	80 000
PCAET	20 000	20 000
Incendie	40 000	40 000

<b>INVESTISSEMENTS PAR DELEGATION</b>	<b>DOB 2022</b>	<b>BP 2022</b>
Trame verte et biodiversité : plantation arbres	4 000	4 000
Travaux extinction éclairage zones d'activités hors Bourges	15 000	15 000
Transitions agro-écologique et agro-alimentaire, énergies renouvelables	75 000	75 000
Animation et cohésion communautaire : site internet conseil de développement	2 200	2 200
Plan de renouvellement urbain	820 000	820 000
Opération Cœur de Ville dont aide à la décision concession foncière	85 000	85 000
Solidarité communautaire	1 496 603	1 496 603
Finances - Autres	20 000	20 000
Autres - Moyens généraux	28 500	28 500
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>19 651 599</b>	<b>20 077 243</b>

a) Les dépenses d'équipement

Afin de simplifier la lecture des actions engagées par la collectivité, toutes les dépenses d'équipement sont intégrées dans des chapitres-opérations. Une opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux et de frais d'études aboutissant à la réalisation d'un ou de plusieurs ouvrages de même nature.

Le contrôle des crédits n'est pas opéré au niveau des chapitres (20, 204, 21 ou 23) mais au niveau de l'enveloppe budgétaire globale réservée à cette opération quelle que soit l'imputation par nature des dépenses.

<b>Chapitres opérations - hors RAR</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
11 - Bâtiments administratifs	1 237 195,00	1 543 500.00
12 - Aires accueil gens du voyage	50 000,00	86 900.00
15 - Voirie communautaire	250 000,00	565 000.00
16 - ZA transférées	1 637 000,00	3 977 000.00
18 - Développement économique	366 000,00	371 200.00
21 - Solidarité Communautaire	2 722 202,57	1 572 247.04
22 - Aides au logement	3 071 843,00	2 190 754.00
26 - Eliminations déchets	1 104 610,00	1 792 110.00
27 - Compétence Incendie	40 000,00	40 000.00
28 - Formation continue	16 000,00	20 000.00
29 - Enseignement supérieur	2 525 243,00	3 188 243.00
30 - Politique de la Ville	125 500,00	820 000.00
31 - Documents d'urbanisme	144 390,05	80 000.00
32 - Plan vélo intercommunal	1 225 000,00	1 154 089.00
34 - Projets aménagements et dev. Territoire	2 077 600,00	1 616 200.00
35 - Gestion des eaux pluviales urbaines	1 170 000,00	1 060 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>17 762 583,62</b>	<b>20 077 243.04</b>

Les principales opérations sont détaillées ci-après :

- Opération 11 : Bâtiments administratifs

Les principales dépenses 2022 de ce chapitre sont listées ci-dessous :

- ✓ acquisition de matériels informatiques et de logiciels pour environ 1 059 400 € dont 820 300 € de crédits sont inscrits dans le cadre de l'autorisation de programme « schéma directeur informatique »,
- ✓ projet d'hôtel communautaire au sein de l'ancienne Maison de la Culture : 230 000 € sont fléchés sur ce programme en 2022
- ✓ différentes études et travaux sur les autres bâtiments sont également inscrits et notamment des travaux d'urgence de sauvegarde du bâtiment situé sur l'ancien site AXEREAL,
- ✓ ainsi que des achats de mobilier et de matériels spécifiques.

- Opération 12 : Aires d'accueil gens du voyage

Chaque année, la collectivité inscrit une enveloppe d'environ 50 000 € pour réaliser des travaux sur les différentes aires d'accueil implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. En 2022, il est ainsi prévu de rénover les sanitaires de l'aire d'accueil située à Saint Doulchard ainsi qu'une partie des sanitaires de l'aire des 4 vents.

En parallèle, sur l'exercice 2022, il est proposé d'inscrire des crédits à hauteur de 35 000 € pour lancer une étude globale concernant l'aire d'accueil de Mehun sur Yèvre.

- Opération 15 : Voirie Communautaire

Sont inscrits sur cette opération :

- ✓ La participation de la collectivité au financement de la 1<sup>ère</sup> phase de travaux de la rocade Nord Ouest menés par le Département : versement du solde s'élevant à 200 000 €  
Cette opération lancée en 2016 pour un montant global de 3.5 M€ fait l'objet d'un suivi dans le cadre d'une autorisation de programme spécifique compte tenu de son importance et de sa durée.
- ✓ Une enveloppe de 365 000 € pour la réfection de voiries d'intérêt communautaire (études et travaux).

- Opération 16 : Parcs d'activités transférés

Sur l'exercice 2022, il est prévu notamment les opérations suivantes :

- ✓ Poursuite de l'opération de requalification de la zone d'activités des Danjons : 2 800 000 € (montant global de l'opération gérée également dans le cadre d'une autorisation de programme spécifique : 5 M€),
- ✓ Réfection de voiries sur autres zones d'activités économiques et en particulier la zone d'activités Malitorne sur la commune de Saint Doulchard : 775 000 €,
- ✓ Etudes de requalification de la zone d'activités Charité - Sancerrois : 180 000 €,
- ✓ Participation de la collectivité aux travaux de prolongement de la Rue Dodart située dans la zone d'activités de Beaulieu, zone concédée à la SEM Territoria. : 162 000€.

- Opération 18 : Développement Economique

Il s'agit principalement :

- ✓ Des opérations de travaux à la charge de Bourges Plus dans le cadre de la délégation de service public « gestion de l'aéroport » : 100 000€,
- ✓ Des aides à l'immobilier d'entreprises pour 250 000 €,
- ✓ En 2022, des crédits sont également inscrits à hauteur de 16 200 € pour le financement d'une nouvelle signalétique touristique sur l'autoroute A71.

Ces crédits seront complétés en cours d'année par DM pour mettre en œuvre notre stratégie de développement touristique.

- Opération 21 : Solidarité communautaire

Pour 2022, il est prévu les dépenses suivantes :

- ✓ Dotation intercommunale de solidarité aux communes : 1 496 603 €.

Ce fonds de concours créé en 2021 fait l'objet d'une autorisation de programme globale de 4 489 809 € sur la période 2021-2023.

- ✓ Participation au financement du projet Canal de Berry à Vélo – 2<sup>ème</sup> phase : 76 644.04 €

Ce projet mené par le Syndicat du Canal du Berry doit s'échelonner jusqu'en 2026, la participation globale de la collectivité étant estimée à environ 250 000 €.

Il convient de noter que l'opération « fonds de concours 4<sup>ème</sup> génération » qui devait se terminer le 31 décembre 2021 a été prorogée afin de laisser le temps aux communes de finaliser leurs opérations d'équipements (jusqu'au 30/06/22). Les crédits engagés fin 2021 ont été reportés sur l'exercice 2022 dans le cadre des reports à hauteur de 912 182.80€.

- Opération 22 : Aides au logement

Ce chapitre comprend :

- ✓ Les aides à la pierre pour un montant total de 880 754 € dont plus de 368 000 € sont des crédits Etat qui feront l'objet d'une participation financière,

- ✓ Les aides versées dans le cadre de la convention avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) : 600 000 €,

- ✓ La participation au financement des opérations patrimoniales réalisées par Bourges Habitat : 660 000 €. Dans le cadre du protocole conclu fin 2017, Bourges Plus s'est engagé à verser une participation totale de 5 M€ (autorisation de programme).

- ✓ L'aide pour le ravalement des façades des immeubles situés dans le périmètre Action Cœur de Ville : 50 000 €

- Opération 26 : Collecte et traitement des déchets

Les principales dépenses sont listées ci-dessous :

- ✓ Travaux déchetterie Saint Doulchard pour la création d'une plateforme de stockage des déchets verts : 500 000 €,

- ✓ Projet d'installation de colonnes enterrées sur le site de la Place Saint Bonnet : 450 000 €

- ✓ Acquisition terrain pour le projet d'implantation d'une future ressourcerie : 350 000 €

- ✓ Achat de bacs, conteneurs et bennes : 300 000 €

- ✓ Etudes diverses : 80 000 €

- ✓ Travaux et équipements divers : 112 000 €

- Opération 29 : Enseignement supérieur

Les inscriptions budgétaires pour cette thématique sont les suivantes :

- ✓ travaux de rénovation de l'ENSA qui font partie des travaux fléchés dans l'enveloppe Action Cœur de Ville : 1 860 k€,

- ✓ versement du solde de la subvention d'équipement pour la réhabilitation des bâtiments de l'IUT – 4<sup>e</sup> phase : 250 k€ (montant global de l'engagement de Bourges Plus : 1 M€).

- ✓ versement du solde de la subvention d'équipement pour l'extension de l'INSA : 375 243 € (montant global de l'engagement de Bourges Plus : 1 M€),

- ✓ versement d'une subvention d'équipement pour l'installation du campus CCI au sein du périmètre Lahitolle : 663 000 €

- ✓ 40 000 € sont également inscrits dans le cadre de l'opération de création d'un gymnase en lien avec l'INSA (montant total de l'opération : 4.8 M€)

- Opération 30 : Politique de la ville

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses effectuées dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain. Sont notamment prévus en 2022 :

- ✓ 550 000€ pour la participation de la collectivité aux opérations de démolition menées par France Loire
- ✓ 215 000 € de frais d'études et frais annexes au déploiement du projet NPRU
- ✓ 25 000 € étant également inscrits pour l'amélioration du traitement « contrat de ville ».

- Opération 31 : Documents d'urbanisme : 80 000 €

Les principaux crédits inscrits sont liés à la finalisation du nouveau plan local d'urbanisme dont le coût global est à ce jour estimé à environ 680 000 €.

- Opération 32 : Plan vélo intercommunal : 1 225 000 €

Ce chapitre comprend :

- ✓ Les actions projetées dans le cadre du plan vélo
  - ✚ Travaux sur divers tronçons : 890 000 €
  - ✚ Etudes : environ 78 000 €
  - ✚ Subvention pour l'acquisition de vélos : 50 000 €
- ✓ La participation à l'étude de mise en place d'une liaison Bourges – Aubigny : 100 000 € (versement sous réserve de l'état d'avancement du dossier au Conseil Départemental, porteur de ce projet),

- Opérations 34 : Projets d'aménagement et de développement du territoire

Sont notamment inscrits sur ce chapitre :

- ✓ les crédits liés aux réserves foncières : 1 030 000 €
- ✓ la participation aux études bus à haut niveau de service : 150 000 €
- ✓ les dépenses en faveur de l'habitat (OPAH, OPAH RU) : 127 200 €,
- ✓ des études dans le domaine du développement durable :
  - ✚ schéma directeur des énergies renouvelables : 50 000 €
  - ✚ diagnostics préalables à l'installation de panneaux photovoltaïques : 15 000 €
- ✓ Participation à l'étude d'un 2<sup>nd</sup> échangeur autoroutier : 65 000 €

- Opérations 35 : Gestion des eaux pluviales urbaines :

Afin d'assurer pleinement l'exercice de cette compétence sur le plan patrimonial, il est prévu

- ✓ 800 000 € de crédits pour la réalisation de travaux sur les différentes communes du territoire. Une autorisation de programme globale de 3.2 M€ va être proposée pour la période 2022-2025.
- ✓ 150 000 € de crédits dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'eaux pluviales (autorisation de programme créée à hauteur de 500 000 €)
- ✓ 110 000 € de dépenses d'équipement-

Le financement de cette nouvelle activité est en partie assuré par le versement d'une attribution de compensation d'investissement des communes pour 536 595 €.

b) Remboursement du capital des emprunts : 900 000 €

c) Opération de refinancement de dette : 825 000 €

Cette somme est inscrite pour permettre la réalisation d'opérations de refinancement de dette (somme identique inscrite en recettes d'investissement) .

d) Dépôts et cautionnement : 7 000 €

e) Participations : 1 000 €

Une inscription est prévue pour la participation de la collectivité au capital de la future SEM ENR.

## 1.5. Les mouvements d'ordre

Les mouvements d'ordre sont détaillés ci-dessous :

En €	DEPENSES BP 2022		RECETTES BP 2022	
Fonctionnement	Dot. Amortissements immo	4 191 295,00	Neutralisation amort	1 020 000,00
	Provisions	346 640,00	Amort subv d'inv	560 000,00
	Virement en Inv.	5 900 000,00	Reprise provisions	506 300,00
			Autres	100 000,00
	<b>TOTAL FCT.</b>	<b>10 437 935,00</b>	<b>TOTAL FCT.</b>	<b>2 186 300,00</b>
Investissement	Neutralisation amort	1 020 000,00	Amortissements immo	4 191 295,00
	Amort subv d'inv	560 000,00		
	Reprise provisions	506 300,00	Virement en Inv.	5 900 000,00
	Autres	100 000,00	Provisions	346 640,00
	Opérations patrimoniales	800 000,00	Opérations patrimoniales	800 000,00
	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>2 986 300,00</b>	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>11 237 935,00</b>

Il convient de préciser que, conformément à la décision du Conseil Communautaire prise en 2015, les dotations aux provisions sont désormais des opérations d'ordre budgétaire, donc équilibrées en dépenses et en recettes.

Par ailleurs, la rédaction de l'article R. 2321-1 du CGCT permet de neutraliser budgétairement les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées conformément à la délibération n° 37 du 22 avril 2016. Il est fait application de cette disposition pour les subventions versées en 2015 et suivant, ce qui représente une neutralisation de 1 000 020 €.

## 1.6. Ratios et synthèse BP 2022

Les ratios pour le BP 2022 sont présentés ci-après :

RATIOS BUDGET PRINCIPAL		BP 2022	Moyenne nationale Agglos 2020
1 - Dep Réelles Fonct/pop	€/hab	422	393
2 - Pds impôts directs/pop (hors TEOM)	€/hab	393	349
2bis - Idem hors reversement	€/hab	117	186
3 - Rec Réelles Fonct/pop	€/hab	452	467
4 - Dep ept brut hors subvention d'équipt/pop	€/hab	132	94
5 - encours dette/pop	€/hab	102	369
6 - DGF/pop	€/hab	104	89
7 - Dep de personnel/Dép réelles de fonct	% des DRF	39,5%	38,6%
9 - Indicateur (DRF + Rbt K) / RRF	% des RRF	95,2%	91,2%
10 - Dep eqpt/RRF	% des RRF	29,3%	20,1%
11- Dette/Rec réelles de fonct	% des RRF	22,6%	79,0%

Il convient de noter les éléments suivants :

- ✚ Nos dépenses de fonctionnement dépassent la moyenne nationale, certainement en lien avec notre niveau de mutualisation des services avec la Ville de Bourges,
- ✚ Pour la même raison, elles comportent une part plus importante de frais de personnel,
- ✚ Notre richesse fiscale (hors TEOM) est comparativement plus forte mais toutefois moindre si on exclut les prélèvements de fiscalité (AC, FNGIR, FPIC),
- ✚ Notre DGF/hab reste « performante » au regard de la moyenne, certainement à mettre en partie sur le compte de la mutualisation (effet CIF),
- ✚ Nos recettes réelles totales se rapprochent de la moyenne (effet relèvement du taux de TEOM),
- ✚ Nos dépenses d'investissement prévisionnelles sont plus fortes que la moyenne nationale avec un encours de dette faible au 31/12/2021,
- ✚ Le ratio 9 révèle une capacité d'autofinancement, une fois la dette payée, nettement inférieure à la moyenne.

Enfin, à titre de rappel, depuis l'exercice 2021, l'état de répartition de la TEOM annexé à la maquette budgétaire intègre dorénavant, conformément à la réglementation, des dépenses indirectes en lien avec l'objet du service concerné. Une comptabilité analytique a ainsi été mise en place, dans le sens des méthodes usuellement appliquées par les entreprises. Les clés de répartition retenues sont :

- Affectation de charges hors frais financiers par ventilation des dépenses réelles nettes de fonctionnement de la rubrique fonctionnelle 020 (administration générale) au prorata du rapport égal à :  
(Somme des dépenses réelles de fonctionnement du 812 / (total des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal))

Clé utilisée comme suit :

- ✓ Au BP de l'année n, à partir de l'analytique de l'année n-1,
- ✓ Au CA de l'année n, à partir de l'analytique.
- Affectation de charges financières du budget principal, au prorata du rapport égal à :  
(dépenses réelles d'investissement du 812/dépenses réelles totales du budget principal)  
Au BP et au CA, en fonction de l'analytique n-1.

Suite au passage en M57, le code fonctionnel 812 est remplacé par le code fonctionnel générique 72 et ses dérivés « actions en matière de déchets et de propreté ».

La synthèse du BP 2022, tous mouvements compris, se présente ainsi :

	DEPENSES BP 2022		RECETTES BP 202	
FONCT.	Mvts réels	73 919 884.65	Mvts réels	77 107 400,00
	Mvts d'ordre	10 437 935.00	Mvts d'ordre	2 186 300,00
	RAR	114 935.13	Excédent antérieur	5 179 054.78
	<b>TOTAL FCT.</b>	<b>84 472 754.78</b>	<b>TOTAL FCT.</b>	<b>84 472 754.78</b>
INVT.	Mvts réels	20 985 243.04	Mvts réels	11 192 404.09
	Opérations refinancement dette	825 000.00	Opérations refinancement	825 000.00
	Mvts d'ordre	2 986 300.00	Mvts d'ordre	11 237 935.00
	RAR	2 581 477.75	RAR	376 735.87
	Déficit antérieur	2 254 054.17	Réserves	6 000 000.00
	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>29 632 074.96</b>	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>29 632 074.96</b>

## 2. Les autres budgets à caractère administratif

### 2.1. Le budget Archéologie Préventive

Le budget Primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « Archéologie Préventive » est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à **883 865 €**.

L'activité de ce service est très fluctuante en fonction des demandes d'aménagements sur le territoire, ce qui rend la gestion de ce budget complexe. Néanmoins, il convient de rappeler que le fait de disposer d'un tel service est un vrai atout pour la collectivité qui dispose d'agents spécialement formés pour l'étude et la conservation des différents vestiges et un gage de réactivité pour les différentes opérations d'aménagement public qui sont menées sur le périmètre de l'agglomération et les communes limitrophes.

Contrairement à l'exercice 2021 où il n'y avait pas eu de nouvelles opérations de fouilles, l'année 2022 sera marquée par le lancement de 2 actions de fouilles :

- ✓ Les Veullis à La Chapelle Saint Ursin pour un aménageur privé pour une durée totale de 8 semaines (dont 4 semaines de travaux sur site).

- ✓ et la place Saint-Bonnet à Bourges pour l'agglomération.

Cette fouille est, quant à elle programmée sur le second semestre 2022, pour une durée globale de 12 mois dont 6 mois sur le terrain.

Les responsables d'opération devront rendre ensuite un rapport final d'opération sous 18 mois pour Les Veullis et 24 mois pour la place Saint-Bonnet à l'issue de la phase de terrain.

Côté diagnostic, le service en a réalisé un pour Val de Berry à Bourges en début d'année et est en attente de confirmation pour deux autres opérations. Il travaille également avec le service régional de l'archéologie (service de la DRAC) au calibrage du diagnostic de la place Cujas, qui devrait avoir lieu en mai et juin.

Depuis le début de l'année, on constate une baisse des projets d'aménagement, probablement en raison de l'attentisme inhérent au contexte actuel. Par conséquent, les prescriptions se font rares.

En tout état de cause, si le service dispose de quelques latitudes dans son plan de charge sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022, il lui sera difficile de réaliser plus de 2 diagnostics en charge sur le second semestre en raison de la fouille Place Saint-Bonnet qui va mobiliser plusieurs agents permanents du service. La baisse du nombre de diagnostics et des surfaces à traiter aura une conséquence non négligeable sur la subvention de la DRAC qui sera versée en 2023 au titre des opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> juin 2021 et le 31 mai 2023.

#### 2.1.1. Reprise des résultats antérieurs

Au 31/12/2021, le résultat de la section de fonctionnement était nul. Ce budget ne comportant aucune écriture au niveau de la section d'investissement, il n'y a donc aucun élément à reprendre lors du vote du budget primitif 2022.

#### 2.1.2. Les recettes de fonctionnement

En €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
70 - Produits des services	179 683,00	136 683,00	391 626,00
74 – Subventions et Participations	246 800,00	239 800,00	280 074,00
75 - Autres produits divers de gestion courante	393 787,00	393 787,00	212 165,00
77- Produits exceptionnels		5 000,00	
013- Atténuations de charges		12 000,00	
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>820 270,00</b>	<b>787 270,00</b>	<b>883 865,00</b>
		<b>Variation BP 2022/BP 2021</b>	<b>8%</b>

Les recettes du service archéologie pour la section de fonctionnement sont évaluées à **883 865 €**. Elles sont composées principalement comme suit :

- **Chapitre 70 – Produits des services : 391 626 €**

Les recettes de fouilles sont estimées pour l'année 2022 à 391 626 €, soit plus du double de celles envisagées lors du budget primitif de 2021.

Il est ainsi prévu les recettes suivantes :

- 1<sup>ers</sup> paiements concernant les prestations de fouilles de la place Saint Bonnet à Bourges,
- 1<sup>ers</sup> paiements concernant les prestations de fouilles des Veullis à La Chapelle Saint Ursin,
- Solde des opérations de fouilles concernant les opérations de la rocade nord-ouest, sur la commune de Saint-Doulchard, et sur le site du « détour du Pavé » à Saint Doulchard,
- Ainsi que 25 000 € de recettes liées à des sauvetages urgents.

- **Chapitre 74 – Subventions et participations : 280 074 €**

- Subvention liée aux diagnostics archéologiques : 185 474€

L'État verse chaque année une subvention en compensation des travaux engagés par la collectivité pour les opérations de diagnostic archéologique. Cette somme est versée selon les modalités suivantes :

- ✚ période de référence retenue pour le calcul de la subvention 2022 : entre le 1<sup>er</sup> juin 2020 et le 31 mai 2021.
- ✚ mode de calcul de cette subvention : coût forfaitaire par m<sup>2</sup> de fouille

- Autres subventions et participations : 94 600 €

Des subventions sont espérées de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour différentes opérations :

- ✚ Chantier des collections : Année 2021 et 2022 : 72 800 €
- ✚ Campagne de restauration de mobilier archéologique : 20 000 €
- ✚ Campagne de numérisation des diapositives : 1 800 €

- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

Afin d'équilibrer le budget annexe de l'Archéologie Préventive, la collectivité verse chaque année une subvention d'équilibre à ce dernier. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la subvention d'équilibre depuis 2018.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Subvention d'équilibre versée par le budget principal	369 419,33	156 887,33	351 118,67	312 917,57	212 165,00
Variation BP 2022/CA 2021					-43%

Compte tenu des projets de fouilles en cours, la subvention prévisionnelle 2022 est en forte baisse par rapport au montant réellement versé en 2021.

### 2.1.3. Les dépenses de fonctionnement

En €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	299 065,00	267 165,00	321 865,00
<i>Dont Activités de Fouilles</i>	53 440,00	53 440,00	104 215,00
<i>Dont Activités de Diagnostics</i>	142 150,00	102 633,00	106 900,00
<i>Dont Fonctionnement du service</i>	103 475,00	111 092,00	110 750,00
012 - Charges de personnel	517 000,00	517 000,00	561 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	4 205,00	5,00	1 000,00
67- Charges exceptionnelles	0,00	3 100,00	
<b>Total dépenses réelles fonctionnement</b>	<b>820 270,00</b>	<b>787 270,00</b>	<b>883 865,00</b>

Les dépenses de fonctionnement prévues au budget primitif s'élèvent à 883 865.00 € et se composent comme suit :

- Dépenses affectées aux fouilles : 104 215 €

Les dépenses affectées au secteur fouilles sont en forte hausse par rapport au BP 2021 pour tenir compte des 2 opérations lancées. Il convient d'attirer l'attention sur le fait que les dépenses de personnel ne sont pas imputées directement sur l'activité de fouilles, certaines actions pouvant être effectuées à personnel constant, d'autres nécessitant le recrutement d'agents contractuels.

- Dépenses affectées aux opérations de diagnostic archéologique : 106 900 €

- Autres dépenses

Les autres charges pour le fonctionnement du service archéologie sont :

- les dépenses liées au personnel :

Le service dispose d'agents employés de manière permanente mais il a également recours à des contractuels.

- les frais de structure (notamment frais liés au bâtiment).

#### 2.1.4. Synthèse BP 2022

La synthèse du BP 2022, tous mouvements compris, se présente ainsi :

	DEPENSES BP 2022		RECETTES BP 2022	
FONCT.	Mvts réels	883 865.00	Mvts réels	883 865.00
	Mvts d'ordre	0.00	Mvts d'ordre	0.00
	<b>TOTAL FCT.</b>	<b>883 865.00</b>	<b>TOTAL FCT.</b>	<b>883 865.00</b>
INVT.	Mvts réels	0.00	Mvts réels	0.00
	Mvts d'ordre	0.00	Mvts d'ordre	0.00
	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>0.00</b>	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>0.00</b>

## 2.2. Le budget Technopole Lahitolle

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, ce budget retrace uniquement les dépenses liées à l'aménagement de la zone Lahitolle ainsi que les dépenses d'entretien et d'animation du site ; les opérations concernant l'hôtel d'entreprises et le centre d'affaires ont été transférées sur le budget annexe Activités Locatives assujetties à la TVA.

Le budget Primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « Technopole Lahitolle » est équilibré en dépenses et en recettes à 120 500 € en section de fonctionnement et 2 075 342.04 € en section d'investissement. Il est détaillé comme suit :

### 2.2.1. Reprise des résultats antérieurs

Le budget primitif 2022 est présenté après vote des comptes administratifs 2021. Par conséquent, le projet de budget primitif 2022 proposé intègre les résultats antérieurs ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes suivants :

- solde des restes à réaliser d'investissement : 415 365.81 € (dépenses : 34 634.19 € ; recettes : 450 000 €)
- déficit d'investissement constaté au 31/12/2021 : - 461 907.85 €,
- l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2021 de 51 433.50 € est :
  - Inscrit partiellement en réserves de la section d'investissement (compte 1068) pour 46 542.04 € afin de couvrir le besoin de financement constaté au 31/12/2021,
  - le solde étant repris en report à nouveau en section de fonctionnement : 4 891.46 €.

### 2.2.2. La section de fonctionnement

Au niveau de la section de fonctionnement, il n'y a eu aucune modification importante par rapport aux éléments vus lors du débat d'orientations budgétaires.

#### a) Les recettes réelles de fonctionnement

	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
En €	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
75 – Autres produits de gestion courante	119 755,00	119 755,00	115 608,54
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>119 755,00</b>	<b>119 755,00</b>	<b>115 608,54</b>

La seule recette prévue correspond à la subvention du Budget Principal versée au budget annexe Technopole Lahitolle pour équilibrer la section de fonctionnement.

Comme l'an passé, il est prévu que les dépenses de la section d'investissement (dépenses d'équipement et remboursement de la dette) soient en partie couvertes par les recettes provenant de la cession de terrains.

#### b) Les dépenses réelles de fonctionnement

	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
En €	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	91 000,00	76 000,00	82 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 505,00	5 505,00	5 000,00
66 – Charges financières	20 950,00	30 950,00	20 000,00
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>117 455,00</b>	<b>112 455,00</b>	<b>107 500,00</b>

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à **107 500 €** pour l'année 2022. Elles sont composées comme suit :

- **82 500 €** de charges à caractère général (chapitre 011)
  - 70 000 € pour l'entretien des espaces verts et le nettoyage du quartier Lahitolle,
  - 2 000 € de frais divers en lien avec la commercialisation des parcelles disponibles,
  - 6 500 € pour le paiement des taxes foncières,
  - 4 000 € pour l'éclairage public.
- **5 000 €** de charges de gestion courante (chapitre 65), le comptable de la DDFIP ayant demandé d'inscrire des crédits pour l'admission en non-valeur de créances.
- **20 000 €** de charges financières (chapitre 66)

### 2.2.3. Autofinancement et mouvement d'ordre en fonctionnement

L'autofinancement correspond au solde des mouvements réels de la section de fonctionnement. La législation impose que les collectivités autofinancent au moins le remboursement du capital de la dette inscrit en section d'investissement.

Concernant le budget annexe Technopole Lahitolle, sur les deux dernières années (2021 et 2022), le montant de l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement a pu être fortement minoré, les prévisions de cession permettant d'éviter la mise en œuvre d'un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour couvrir les dépenses de remboursement de la dette.

Autofinancement BP 2021	Autofinancement BP 2022
2 300 €	8 108.54 €

### 2.2.4. La section d'investissement

Le montant des investissements a été actualisé par rapport aux éléments vus lors du DOB pour tenir compte de l'avancement réel des différentes opérations d'équipement, le montant des autorisations de programme restant inchangé.

#### a) Les dépenses réelles d'investissement

En €	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
20/21/23 - dépenses équipement	1 744 000,00	1 461 659,90	891 800,00
16- Remboursements Emprunts	287 000,00	987 000,00	287 000,00
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 031 000,00</b>	<b>2 448 659,90</b>	<b>1 178 800,00</b>
RAR constatés fin exercice N-1	17 659,90	0	34 634,19
Déficit antérieur reporté	429 530,59	429 530,59	461 907,85

Les dépenses réelles de la section d'investissement sont évaluées à **1 178 800 €** pour l'exercice 2022. Elles se décomposent comme suit :

- Travaux dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche d'aménagement du quartier Lahitolle : 375 500 €

Cette opération gérée dans le cadre d'une autorisation de programme a pour objet la réalisation de voiries secondaires permettant une liaison entre la rue Maurice Roy et la rue Emile Hilaire Amagat, ainsi qu'une liaison piétonne entre la place Gribeauval et la rue de la Salle d'armes.

- Dépenses d'équipement dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux Lahitolle : 371 000 €

Cette opération gérée également dans le cadre d'une autorisation de programme a pour objet la dépollution et la réalisation de travaux à l'ouest de la rue Maurice Roy et au sud du centre d'affaires en incluant le bâtiment 696.

- Autres dépenses d'équipement : 145 300 €

Il s'agit principalement de dépenses concernant la réalisation de travaux urgents de conservation sur certains bâtiments et des dépenses diverses de voirie.

- Dépenses liées à la dette : 287 000 €

**b) Les recettes réelles d'investissement**

En €	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
13 – Subventions d'investissement	390 100,00	1 038 600,00	258 000,00
16 - Emprunts	1 278 600,00	1 173 600,00	473 800,00
024 - Cessions	360 000,00	360 000,00	434 000,00
1068 - Couverture besoin financement	298 690,49	298 690,49	46 542,04
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 327 390,49</b>	<b>2 870 890,49</b>	<b>1 212 342,04</b>
RAR constatés	148 500,00		450 000,00

Les recettes réelles de la section d'investissement sont évaluées à **1 212 342.04 €** pour l'exercice 2022. Elles sont détaillées ci-après :

- Excédents de fonctionnement capitalisés : 46 542.04 €

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au 31 décembre 2021.

- Subventions : 258 000 €

Dans le cadre de la réalisation des aménagements de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux, la collectivité a bénéficié d'une subvention DSIL de 1 290 000 €. A ce jour, la collectivité a perçu 1 032 000 €, le solde de 258 000 € devant être versé en 2022 ou en 2023 en fonction de l'avancement des travaux.

Concernant la tranche 3, dans le cadre du plan de relance de l'Etat, la collectivité a été lauréate de 2 appels à projets. Ainsi, l'entité s'est vue accorder au titre du fonds friches plus de 1.7 M€. Compte tenu de l'avancement du programme de travaux, par prudence, ces sommes n'ont pas été inscrites sur l'exercice 2022.

- Cessions : 434 000 €

Au cours de l'exercice 2022, il est prévu deux cessions au niveau de la Rue de la Salle d'Armes. Ces cessions ont fait l'objet d'une délibération favorable du bureau communautaire lors de la réunion du 16/09/2021 :

- Cession d'une parcelle d'environ 5 500 m<sup>2</sup> à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher pour l'implantation de leur campus d'enseignement supérieur
- Cession d'une parcelle d'environ 1 177 m<sup>2</sup> à la SEM Territoria pour l'aménagement d'un bâtiment tertiaire.

- Emprunts : 473 800 €

Compte tenu des éléments qui précèdent, il est proposé de recourir à un nouvel emprunt pour financer le solde des dépenses d'équipements prévues en 2022.

### 2.2.5. Les mouvements d'ordre

Les mouvements d'ordre (amortissements, écritures de tenue d'actif...) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
<b>DEPENSES</b>	Amortissement des biens	13 000,00	Opérations patrimoniales	400 000,00
	<b>Sous total</b>	<b>13 000,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>400 000,00</b>
<b>RECETTES</b>			Opérations patrimoniales	400 000,00
			Amortissement des biens	13 000,00
	<b>Sous total</b>	<b>0,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>413 000,00</b>

### 2.2.6. Synthèse BP 2022

Le budget primitif Technopole Lahitolle s'équilibre donc, en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

En €	DEPENSES BP 2022		RECETTES BP 2022	
Fonctionnement	Dépenses réelles	107 500,00	Recettes réelles	115 608.54
	Dépenses d'ordre	13 000,00	Recettes d'ordre	
			Excédent antérieur	4 891.46
	<b>TOTAL FCT</b>	<b>120 500,00</b>	<b>TOTAL FCT</b>	<b>120 500,00</b>
Investissement	Dépenses réelles	1 178 800,00	Recettes réelles	1 212 342.04
	Dépenses d'ordre	400 000,00	Recettes d'ordre	413 000,00
	RAR	34 634.19	RAR	450 000,00
	Déficit antérieur	461 907.85		
	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>2 075 342.04</b>	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>2 075 342.04</b>

## 2.3. Le budget Activités Locatives assujetties à la TVA

Le budget annexe « Activités Locatives » regroupe toutes les activités locatives de la Communauté d'Agglomération soumises à TVA situées dans les quartiers Chancellerie, Comitec, Esprit I, Pôle capteur et Lahitolle.

Le budget Primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « Activités locatives » est équilibré en dépenses et en recettes à **1 408 401.24 €** en section de fonctionnement et à **3 334 366.89 €** en section d'investissement.

Le projet de BP 2022 est conforme aux orientations budgétaires présentées en Conseil Communautaire le 21 février 2022.

### 2.3.1. Reprise des résultats antérieurs

Le Budget Primitif 2022 est présenté après vote des comptes administratifs 2021. Par conséquent, le projet de budget primitif 2022 proposé intègre les résultats antérieurs ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes suivants:

- restes à réaliser d'investissement : 12 077.47 € dont dépenses : 33 922.53 € ; dont recettes : 46 000 € ;
- déficit d'investissement constaté au 31/12/2021 : - 172 669.36 €,
- restes à réaliser en dépenses de fonctionnement : 13 141.24 €
- l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2021 est affecté :
  - en partie (160 591.89 €) en réserves de la section d'investissement (compte 1068) afin de couvrir le besoin de financement constaté au 31/12/2021,
  - le reste (13 141.24 €) étant inscrit en report à nouveau pour le financement des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement.

Ainsi, au 31/12/2021, après intégration des restes à réaliser le fonds de roulement de ce budget est nul.

### 2.3.2. La section de fonctionnement

#### a) Les recettes réelles

En €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
75 – Autres produits de gestion courante	589 000,00	589 000,00	579 857,00
75 – Subvention du budget principal	490 000,00	546 100,00	539 403,00
77- Produits exceptionnels	0	16 000,00	
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 079 000,00</b>	<b>1 151 100,00</b>	<b>1 119 260,00</b>
Excédent antérieur	20 000,00	20 000,00	13 141,24

Hors excédent antérieur, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 119 260 €** et comprennent :

- des recettes locatives pour un total de 579 857 000 € réparties comme suit :
  - Loyers des immeubles : 434 077 € en légère progression par rapport au BP 2021 (432 700 €),
  - Charges locatives supportées par Bourges Plus et refacturées aux locataires : 145 780 €, prévision prudente en légère baisse par rapport au BP 2021 ( 156 300 €).
- La subvention d'équilibre versée par le Budget Principal :

Cette recette provenant du budget principal permet d'équilibrer la section de fonctionnement et de financer une partie des dépenses de la section d'investissement via un virement à la section d'investissement. En effet, le remboursement du capital des emprunts doit être couvert par des ressources propres de la section d'investissement (respect de la règle de l'équilibre réel).

*b) Les dépenses réelles*

En €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	660 666,00	665 666,00	646 585,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00	11 100,00	10 000,00
66 – Charges financières	56 620,00	64 120,00	55 000,00
67 – Charges exceptionnelles	10 000,00	46 000,00	25 000,00
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>728 286,00</b>	<b>786 886,00</b>	<b>736 585,00</b>
RAR constatés	20 000,00		13 141,24

En 2022, les dépenses de fonctionnement sont estimées à **736 585.00 €** hors RAR. Elles sont constituées comme suit :

- Dépenses d'exploitation des différents bâtiments : 646 585 €,
  - dont taxes foncières : 159 800 €
  - dont frais de gardiennage : 89 000 €
  - dont charges locatives et de copropriété pour le bâtiment du centre d'affaires Lahitolle : 82 000€ ( poste en très forte progression par rapport au BP 2021 ( +36 000 € ), les dépenses ayant très fortement progressé en 2021)
  - contrat de prestations de service en lien avec l'accompagnement des entreprises : 60 000 €
- Charges financières : 55 000 €,
- Autres charges de gestion courante : 10 000 € correspondant à une inscription pour d'éventuelles créances admises en non-valeur,
- Charges exceptionnelles pour 25 000 € correspondant à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

**2.3.3. Autofinancement et mouvement d'ordre en fonctionnement**

L'autofinancement, correspondant au solde des mouvements réels de la section de fonctionnement, est donc égal à 382 675 € pour le BP 2022.

Il est composé de **490 000 €** de dotation aux amortissements et de **168 675 €** de virement à la section d'investissement, minoré par la dotation aux amortissements au titre des subventions prévue à hauteur de **276 000 €**.

Autofinancement BP 2020	Autofinancement BP 2021	Autofinancement BP 2022
368 720 €	350 714 €	382 675 €

### 2.3.4. La section d'investissement

#### a) Les recettes réelles

#### b)

En €	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
13 – Subventions d'investissement	8 200,00	54 200,00	0,00
16 - Emprunt nouveau	71 461,00	551 961,00	25 000,00
16 - Dépôt et cautionnement	19 100,00	19 100,00	19 100,00
16- - Opérations de refinancement de dette		0.00	2 425 000.00
1068 - Couverture besoin financement	157 333,83	157 333,83	160 591,89
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>256 094.83</b>	<b>782 594.33</b>	<b>2 629 691.89</b>
RAR constatés	46 000,00		46 000,00

Hors restes à réaliser, les recettes réelles de la section d'investissement sont évaluées à **2 629 691.89 €** pour l'exercice 2022. Elles comprennent :

- 19 100 € de dépôts de garantie versés par de nouveaux locataires (somme équivalente inscrite en dépenses d'investissement),
- 25 000.00 € d'emprunts nouveaux pour financer une partie des dépenses d'équipement projetées en 2022.

A cela, s'ajoute 160 591.89 € d'excédents de fonctionnement capitalisés. Il s'agit d'une partie de l'excédent de fonctionnement comptabilisé au 31/12/2021 affecté en investissement pour la couverture du besoin de financement constaté fin 2021.

De plus, sont également inscrits 2 425 000 € de crédits pour permettre la réalisation d'opérations de refinancement de dette.

#### c) Les dépenses réelles

En €	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
20/21/23 - Dépenses équipement	125 375,00	158 416,79	97 675,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	305 000,00	805 000,00	310 000,00
16 - Dépôt et cautionnement	19 100,00	19 100,00	19 100,00
16- - Opérations de refinancement de dette		0.00	2 425 000.00
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>449 475,00</b>	<b>982 516,79</b>	<b>2 851 775,00</b>
RAR constatés	19 041,79		33 922,53
Déficit antérieur reporté	184 292,04	184 292,04	172 669,36

Les dépenses de la section d'investissement s'établissent à **2 851 775.00 €** et se décomposent comme suit :

- Remboursement du capital de la dette, à hauteur de 310 000 €,
- Reversement des dépôts de garantie lors de la fin des locations : 19 100 €,

- Et des dépenses d'équipement pour 97 675 € :
  - dont 50 500 € pour le bâtiment situé à la Chancellerie (notamment des travaux d'amélioration des sanitaires pour les locataires),
  - dont 28 055 € pour le centre d'affaires dans le cadre de la sécurisation des bureaux de la pépinière,
  - dont 6 000 € pour des travaux d'étanchéité du bâtiment « pole capteur »,
  - le reste des dépenses concernant des dépenses liées à la signalétique et à l'accessibilité.

En parallèle, sont également inscrits 2 425 000 € de crédits pour permettre la réalisation d'opérations de refinancement de dette (somme identique inscrite en recettes d'investissement) .

### 2.3.5. Les mouvements d'ordre

Les mouvements d'ordre (amortissements, écritures de tenue d'actif, virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement...) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
<b>DEPENSES</b>	Amortissement des biens	490 000,00	Amortissement des subv.	276 000,00
	Virement à la section d'inv	168 675,00		
	<b>Sous total</b>	<b>658 675,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>276 000,00</b>
<b>RECETTES</b>	Amortissement des subv.	276 000,00	Amortissement des biens	490 000,00
			Virement de la section de fcmt	168 675,00
	<b>Sous total</b>	<b>276 000,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>658 675,00</b>

### 2.3.6. Synthèse BP 2022

Le budget primitif du budget annexe Activités locatives s'équilibre donc, en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

En €	<b>DEPENSES BP 2022</b>		<b>RECETTES BP 2022</b>	
Fonctionnement	Dépenses réelles	736 585,00	Recettes réelles	1 119 260,00
	Dépenses d'ordre	658 675,00	Recettes d'ordre	276 000,00
	RAR	13 141.24	Excédent antérieur	13 141.24
	<b>TOTAL FCT</b>	<b>1 408 401.24</b>	<b>TOTAL FCT</b>	<b>1 408 401.24</b>
Investissement	Dépenses réelles	2 851 775,00	Recettes réelles	2 469 100.00
	Dépenses d'ordre	276 000,00	Recettes d'ordre	658 675.00
	RAR	33 922.53	RAR	46 000,00
	Déficit antérieur	172 669.36	1068 – couverture besoin financement	160 591.89
	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>3 334 366.89</b>	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>3 334 366.89</b>

### **3. Les budgets des parcs d'activités en cours d'aménagement**

Sont regroupés sous cette thématique :

- Le Parc d'activités du Moutet,
- et les parcs d'activités aménagés à partir de 2019.

Afin de simplifier la gestion, tous les nouveaux parcs d'activités en cours d'aménagement seront désormais regroupés dans un seul budget annexe, le suivi financier étant individualisé par opération comme la réglementation l'impose.

Les parcs d'activités gérés par Bourges Plus sont des espaces aménagés par la collectivité, en vue d'être vendus à des entreprises pour l'exercice de leurs activités économiques. Ces sites d'accueil ont pour objectif de renforcer et de structurer le tissu économique local grâce à une offre foncière et immobilière adaptée. Cette offre foncière est complétée par des équipements en voirie ainsi que divers aménagements (aire de stationnement, signalétique, espaces verts...).

Pour mémoire, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de création de 2 zones d'aménagement concerté aux abords de l'échangeur autoroutier sur 2 sites en décembre 2007 :

- la zone de l'échangeur renommée ensuite Voie Romaine entre la rocade et la RN 151 dont la viabilisation est achevée et l'ensemble des terrains vendus,
- la zone du Moutet au sud de la RN 151.

#### **3.1. Le budget Parc d'activités du Moutet**

En 2014, la Communauté d'Agglomération a décidé de créer, près de l'entrée de l'autoroute A 71 au sud de la RN 151 une nouvelle zone d'activités. Son périmètre s'étend sur 44 hectares et fait l'objet de différentes phases de travaux avec notamment la création d'infrastructures.

S'agissant d'un budget de zones d'activités économiques, les dépenses d'aménagement sont intégralement imputées en fonctionnement puis transférées en investissement par opérations d'ordre budgétaires.

Le budget Primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « Parc d'activités du Moutet » est équilibré en dépenses et en recettes à 1 713 931.34 € en section de fonctionnement et 1 400 957.70 € en section d'investissement. Le projet de BP 2022 est conforme aux orientations budgétaires présentées en conseil communautaire le 21 février 2022. Il est détaillé comme suit :

##### **3.1.1. Reprise des résultats antérieurs**

Le budget primitif 2022 est présenté après vote des comptes administratifs 2021. Par conséquent, le projet de budget primitif 2022 proposé intègre les résultats antérieurs suivants :

- déficit d'investissement constaté au 31/12/2021 : - 1 032 957.70 €,

- l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2021 : 1 445 931.34 € affecté en totalité en report à nouveau, conformément au principe de l'équilibre budgétaire des budgets annexes de zones d'activités qui s'apprécie en prenant en considération les spécificités de la comptabilité de stocks.

Au 31/12/2021, le bilan comptable de cette opération d'aménagement est le suivant :

		en M€
Dépenses	Aménagements réalisés	10,57
	Avances remboursées au budget principal	1,09
	<b>Dépenses réalisées</b>	<b>11,66</b>
Recettes	Cessions	6,23
	Subventions	1,64
	Participation du budget principal	1,02
	Avances du budget principal	3,17
	<b>Recettes perçues</b>	<b>12,07</b>
	<b>Solde au 31/12/2021</b>	<b>0,41</b>

Il reste à ce budget annexe à rembourser près de 2 M€ d'avances au budget principal.

Par mesure de prudence, une provision à hauteur de 951 036 € a été constituée en parallèle sur le budget principal pour pallier un éventuel déficit de cette opération d'aménagement.

Compte tenu des cessions déjà intervenues, il est proposé dans le cadre du BP 2022 que le budget annexe continue à rembourser une partie de l'avance consentie par le budget principal. Ainsi, 200 000 € ont été inscrits en section d'investissement en dépenses au niveau du chapitre 16 « remboursement emprunt et dettes assimilées ».

### 3.1.2. La section de fonctionnement

#### a) Les recettes de fonctionnement

En €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
70 - Ventes de produits	1 248 628,01	948 628,01	100 000,00
74 - Subventions	0,00		
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 248 628,01</b>	<b>948 628,01</b>	<b>100 000,00</b>
Excédent antérieur	1 148 824,48	1 148 824,48	1 445 931,34

Les recettes réelles de la section de fonctionnement sont évaluées à **100 000 €** pour l'exercice 2022 et comprennent uniquement des prévisions de cessions.

#### b) Les dépenses de fonctionnement

En €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	1 569 995,00	1 269 955,00	312 873,64
65 - Autres charges de gestion courante	5,00	5,00	100,00
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 570 000,00</b>	<b>1 270 000,00</b>	<b>312 973,64</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à **312 973.64 €** et sont constituées uniquement par des dépenses pour l'aménagement du Parc d'Activités.

### 3.1.3. La section d'investissement

Pour 2022, considérant que l'ensemble des dépenses devraient à terme être couvertes par des recettes de cessions, il n'est pas prévu de recettes en mouvements réels en section d'investissement.

Au niveau des dépenses, il est inscrit :

- ✓ la reprise du déficit antérieur d'investissement à hauteur de 1 032 957.70 €,
- ✓ le remboursement d'une partie de l'avance consentie par le budget principal : 200 000 €

### 3.1.4. Les mouvements d'ordre

Les mouvements d'ordre (écriture de stocks et virement entre sections) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
<b>DEPENSES</b>	Écritures de stocks	168 000.00	Écritures de stocks	168 000,00
	<i>Virement entre sections</i>	<i>1 232 957.70</i>		
	<b>Sous total</b>	<b>1 400 957.70</b>	<b>Sous total</b>	<b>168 000,00</b>
<b>RECETTES</b>	Écritures de stocks	168 000,00	Écritures de stocks	168 000,00
			<i>Virement entre sections</i>	<i>1 232 957.70</i>
	<b>Sous total</b>	<b>168 000,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>1 400 957.70</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 568 957.70</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 568 957.70</b>	

### 3.1.5. Synthèse BP 2022

Le budget primitif 2022 Parc d'activités du Moutet s'équilibre donc, en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

En €	<b>DEPENSES BP 2022</b>		<b>RECETTES BP 2022</b>	
Fonctionnement	Dépenses réelles	312 973.64	Recettes réelles	100 000.00
	Dépenses d'ordre	1 400 957.70	Recettes d'ordre	168 000.00
			Excédent antérieur	1 445 931.34
	<b>TOTAL FCT</b>	<b>1 713 931.34</b>	<b>TOTAL FCT</b>	<b>1 713 931.34</b>
Investissement	Dépenses réelles	200 000,00	Recettes réelles	0,00
	Dépenses d'ordre	168 000.00	Recettes d'ordre	1 400 957.70
	Déficit antérieur	1 032 957.70		
	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>1 400 957.70</b>	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>1 400 957.70</b>

## 3.2. Le budget Parc d'activités aménagés à partir de 2019

Afin de limiter le nombre de budgets annexes, la collectivité a décidé en 2019 de créer ce budget annexe pour retracer l'ensemble des opérations d'aménagement de nouveaux parcs d'activités.

A ce jour, ce budget ne comporte que les dépenses liées à l'opération d'aménagement de la zone d'activités Détour du Pavé située à Saint Doulchard. Conformément à la réglementation, lorsque ce budget comprendra plusieurs opérations d'aménagement, chacune fera l'objet d'un suivi individualisé.

L'aménagement de cet espace d'une superficie de 48 954 m<sup>2</sup> a permis la création d'une parcelle cédée au cours de l'année 2020. Les derniers travaux d'aménagement ont été finalisés au cours de l'année 2021, l'année 2022 étant consacrée au solde financier de l'opération.

Le budget Primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « Parc d'activités aménagés à partir de 2019 » est équilibré en dépenses et en recettes à 14 308.92 € en section de fonctionnement et 151 870.81 € en section d'investissement.

### 3.2.1. Reprise des résultats

Le budget primitif 2022 est présenté après vote des comptes administratifs 2021. Par conséquent, il intègre les résultats antérieurs suivants:

- solde d'investissement constaté au 31/12/2021 : 151 870.81 €,
- l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2021 : 14 308.92 € affecté en totalité en report à nouveau.

### 3.2.2. La section de fonctionnement

#### a) Les dépenses de fonctionnement

En €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	49 900,00	49 900.00	14 208.92
65 - Autres charges de gestion courante	100,00	100.00	100,00
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>14 308.92</b>

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **14 308.92 €**. Il s'agit principalement de crédits inscrits pour pallier à d'éventuels aléas.

#### b) Les recettes de fonctionnement

En €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
70 – Ventes de produits	0,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	147 307,31	147 307.31	0.00
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>147 307,31</b>	<b>147 307.31</b>	<b>0.00</b>
Excédent antérieur	904 563,50	904 563.50	14 308.92

Les recettes réelles de la section de fonctionnement sont évaluées à **0.00 €** pour l'exercice 2022, toutes les recettes ayant été perçues sur les précédents exercices.

### 3.2.3. La section d'investissement

Pour 2022, considérant que tous les terrains ont été vendus en 2020, il est prévu de procéder au remboursement du solde de l'avance consentie par le budget principal lors de la création de ce budget annexe. Ainsi, les dépenses réelles d'investissement sont estimées à **151 870.81 €**.

### 3.2.4. Les mouvements d'ordre

Aucun mouvement d'ordre ne sera constaté sur l'exercice 2022, toutes les opérations de stocks ayant été finalisées fin 2021.

### 3.2.5. Synthèse BP 2022

Le budget primitif 2022 Parc d'activités aménagés à partir de 2019 s'équilibre donc, en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

En €	DEPENSES BP 2022		RECETTES BP 2022	
Fonctionnement	Dépenses réelles	14 308.92	Recettes réelles	0.00
	Dépenses d'ordre	0.00	Recettes d'ordre	0.00
			Excédent antérieur	14 308.92
	<b>TOTAL FCT</b>	<b>14 308.92</b>	<b>TOTAL FCT</b>	<b>14 308.92</b>
Investissement	Dépenses réelles	151 870.81	Recettes réelles	0.00
	Dépenses d'ordre	0.00	Recettes d'ordre	0.00
			Excédent antérieur	<b>151 870.81</b>
	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>151 870.81</b>	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>151 870.81</b>

## 4. Les budgets à caractère industriels et commerciaux

Conformément à ses statuts, la collectivité est compétente dans le domaine de l'Eau (compétence optionnelle) et de l'assainissement (compétence facultative).

En application du code général des collectivités territoriales, la Communauté d'Agglomération a constitué des budgets annexes pour la gestion de ces services publics industriels et commerciaux. Ces budgets annexes sont votés en équilibre et doivent être financés par les recettes liées à l'exploitation de leurs activités, le budget principal ne pouvant pas leur verser de subventions.

La nomenclature budgétaire et comptable appliquée pour ces budgets est la M49.  
Ces 3 budgets sont assujettis à la TVA.

### 4.1. Le budget Eau

Le budget Primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « Eau » est équilibré en dépenses et en recettes à **18 358 904.00 €** en section de fonctionnement et à **11 012 822.75 €** en section d'investissement.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) présenté lors du dernier Conseil Communautaire avait anticipé les estimations des grandes masses budgétaires de ce budget primitif.

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats du budget primitif pour 2022 exprimés en mouvements réels :

Mvts réels seuls	Budget Eau		
	BP 2021	BP 2022	BP 2022 / BP 2021
En M€			
Recettes de fonctionnement	11,46	11,47	0,09%
Dépenses de fonctionnement ( <u>hors dépenses imprévues</u> )	7,35	7,66	4,22%
<b>EPARGNE BRUTE (a)</b>	<b>4,11</b>	<b>3,81</b>	<b>-7,30%</b>
Résultat antérieur (b)	4,13	6,59	59,56%
<b>AUTOFINANCEMENT GLOBAL – A (a+b)</b>	<b>8,24</b>	<b>10,4</b>	<b>26,21%</b>
Recettes d'investissement (hors dette)	0,09	0	-100,00%
Dépenses d'investissement (hors dette)	7,51	6,68	-11,05%
Remboursement d'emprunt	0,42	3,18	657%
(y compris rembt anticipé de dette)			
Recette d'emprunt	0	0	
<b>Besoin de financement - B</b>	<b>7,84</b>	<b>9,86</b>	<b>26%</b>
<b>SOLDE (A-B)</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>Inscrit en dépenses imprévues</b>

#### 4.1.1. Reprise des résultats

Le budget primitif 2022 est présenté après vote des comptes administratifs 2021. Par conséquent, le projet de budget primitif 2022 proposé intègre les résultats antérieurs ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes suivants:

- solde des restes à réaliser d'investissement : - 643 155.75 €
- excédent d'investissement constaté au 31/12/2021 : 350 658.14 €,
- l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2021 étant affecté
  - en partie en réserves réglementaires suite à des cessions effectuées au cours de l'exercice 2021 : 36 141 €,
  - en partie en réserves de la section d'investissement (compte 1068) afin de couvrir le besoin de financement constaté au 31/12/2021 : 292 497.61 €,
  - le reste 6 586 068.92 € étant inscrit en report à nouveau.

#### 4.1.2. La section de fonctionnement

La collectivité assure le service de distribution d'eau en régie pour l'ensemble des communes membres, hormis la commune de Mehun-sur-Yèvre. En effet, sur cette commune, un prestataire privé (Veolia) assure l'activité dans le cadre d'un contrat de délégation de service public qui se terminera le 30/06/2023.

##### a) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2022 se répartissent ainsi :

En €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
70 – Ventes de produits	11 346 204,00	11 346 204,00	11 352 000,00
74- Subventions d'exploitation	27 000,00	106 000,00	30 000,00
75 – Autres produits de gestion courante	91 240,00	91 240,00	90 835.08
77- Produits exceptionnels		121 000,00	
013- Atténuations de charges			
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>11 464 444,00</b>	<b>11 664 444,00</b>	<b>11 472 835.08</b>
Excédent antérieur	4 123 118,85	4 123 118,85	6 586 068.92

Les principaux postes sont détaillés ci-après.

- Produits des services :

Ce poste est principalement constitué :

- du produit des ventes d'eau : 8 122 000 € ( BP 2021 : 8 310 000 €)

La collectivité n'a pas fait évoluer les tarifs concernant la distribution de l'eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Compte tenu de l'évolution des consommations, il est proposé par prudence de diminuer la prévision de recettes de 8% sur ce poste.

- des locations de compteurs : 1 450 000 € ( BP 2021 : 1 381 000 €)

Il est en revanche proposé une hausse de ce poste au vu des réalisations 2021.

- de la redevance pollution domestique perçue par la collectivité et reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (1 310 000 €),
- des recettes perçues dans le cadre de travaux réalisés par Bourges Plus refacturés à des tiers : 170 000 € ( BP 2021 : 80 000 €)
- ...

- Subventions d'exploitation :

Il est inscrit une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre du suivi agronomique du captage du Porche (30 000 €).

- Produits de gestion courante :

Ils sont estimés à 90 k€ pour 2022 et sont composés principalement par les redevances versées par les opérateurs téléphoniques ayant une antenne sur des bâtiments exploités par Bourges Plus.

**b) Les dépenses réelles de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2022 se répartissent ainsi par chapitre :

En €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
011- Charges à caractère général	2 158 120,00	2 194 520,00	2 168 128,00
012- Charges de personnel	3 116 000,00	3 116 000,00	3 400 000,00
014- Atténuations de produits	1 310 000,00	1 310 000,00	1 310 000,00
65- Autres charges de gestion courante	166 250,00	209 850,00	268 900,00
66 – Charges financières	74 300,00	174 300,00	155 000,00
67 – Charges exceptionnelles	520 992,85	683 992,85	353 350,00
022 – Dépenses imprévues	400 000,00	0,00	570 000,00
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 745 662,85</b>	<b>7 688 662,85</b>	<b>8 225 378,00</b>

Les principaux postes sont détaillés ci-après.

- Charges à caractère général :

Ce poste s'établit à 2 168 128 €. Les dépenses les plus importantes sont :

- Achat d'eau : 280 000 € ;

La collectivité gère directement plusieurs captages mais compte tenu de la configuration des réseaux et de l'histoire de leur création, une partie des communes sont desservies par de l'eau achetée auprès d'autres collectivités : le SMIRNE, le SMAERC, le SMEAL et le SMERSE.

- Fluides (eau, électricité, gaz) : 332 505 €,
- Entretien et réparations sur biens mobiliers et immobiliers : 220 280 €,
- Fournitures de petits équipements : 228 650 €,
- Locations mobilières et immobilières : 62 000 €,
- Redevances versées à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre des prélèvements d'eau : 280 000€,
- Taxes foncières : 62 500 €
- Frais de télécommunication pour la gestion et le suivi des ouvrages du service : 40 000 €
- Suivi agronomique du captage du porche : 85 000 €

- Charges de personnel :

Ce chapitre s'élève à 3 400 000 € et regroupe les dépenses :

- liées aux agents directement affectés au service,
- ainsi que celles liées aux personnels imputés sur le budget Principal mais exerçant une partie de leurs activités pour le compte de la compétence eau.

La progression des charges de personnel tient à la rénovation des clés de refacturation des charges du budget principal et au renforcement des moyens afin de réaliser le programme d'investissement.

- Atténuations de produits :

La collectivité facture pour le compte de l'Agence de l'Eau les redevances pollution. Les sommes réellement perçues par la collectivité sont ensuite reversées à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (1 310 000 €).

- Autres charges courantes :

Il s'agit principalement :

- des dépenses liées aux admissions en non valeurs et créances éteintes : 105 000€.

Chaque année, le comptable de la DDFIP de Bourges présente des états de perte sur créances irrécouvrables. Il s'agit de créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement malgré toutes les actions engagées par la DDFIP ou ayant bénéficié d'une décision juridique s'opposant à toute action de recouvrement (liquidation judiciaire par exemple),

- de la participation au SMIRNE pour l'alimentation de la Commune de St Michel de Volangis,
- et des remboursements de frais dus au SMAERC pour l'alimentation de la commune de Mehun sur Yèvre.

- Charges financières :

- Intérêts de la dette : 55 000 €.

Ce poste est en baisse par rapport à 2021, des remboursements anticipés de dette ayant été réalisés en 2020 et 2021.

- Autres : 100 000 €

La collectivité envisage d'effectuer de nouvelles opérations de remboursement anticipé d'emprunts, ce qui pourra entraîner le versement de pénalités, d'où l'inscription d'une ligne de crédits spécifique.

- Charges exceptionnelles :

Elles représentent 353 350 € et sont composées principalement comme suit :

- titres annulés sur exercices antérieurs : 250 000 €,
- et les participations au SMEAL et au SMAERC pour le captage St Genest et les travaux d'interconnexion.

- Dépenses imprévues : 570 000 €

Conformément à la réglementation, cette somme inscrite par mesure de prudence représente moins de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

#### 4.1.3. La section d'investissement

##### a) Les recettes réelles d'investissement

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

En €	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
13 – Subventions d'investissement	94 500,00	247 500,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
1068 - Couverture besoin financement	607 926,61	607 926,61	328 638,61
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>702 426,61</b>	<b>855 426,61</b>	<b>328 638,61</b>
Excédent antérieur	454 551,52	454 551,52	350 658,14

- Réserves obligatoires (compte 1068)

Il s'agit d'une partie de l'excédent de fonctionnement comptabilisé au 31/12/2021 affecté en investissement pour la couverture du besoin de financement constaté fin 2021.

- Subventions :

Dans le cadre du projet relatif à la sécurisation en approvisionnement en eau de Mehun sur Yèvre depuis Marmagne (projet évalué à 4 M€), la collectivité a sollicité les différents financeurs susceptibles d'apporter un soutien financier. Elle a reçu une réponse positive de la part de l'Etat, qui a accordé en 2021 une enveloppe de 532 407 € au titre de la DSIL exceptionnelle pour ce projet.

Par prudence, dans l'attente du démarrage effectif des travaux, aucun crédit n'a été inscrit en recettes de subvention sur l'année 2022.

- Emprunts :

Compte tenu de l'épargne disponible sur ce budget, il n'est pas nécessaire de recourir à l'emprunt pour le financement des opérations d'investissement à effectuer en 2022.

b) Les dépenses d'investissement

Elles se présentent ainsi :

En €	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
20/21/23 - Dépenses équipement	7 512 800,00	8 575 278,13	6 684 667,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	423 600,00	833 600,00	3 185 000,00
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>7 936 400,00</b>	<b>9 408 878,13</b>	<b>9 869 667,00</b>
RAR constatés exercice N-1	1 062 478,13		643 155,75

- Immobilisations incorporelles : 226 690 €

Ce chapitre comprend notamment :

- Les acquisitions de logiciels : 25 690 €.
- Les études de préservation de la ressource (Saint Ursin, Le Porche, Herry): 201 000 €.

- Immobilisations corporelles : 591 000 €

Ce chapitre comprend notamment :

- Les équipements d'exploitations : 267 500 €
- Les acquisitions foncières : 130 000 € sont provisionnés
- Travaux sur les ouvrages : 125 000 €
- Acquisition de véhicules : 55 000 €

- Immobilisations en cours : 5 866 977 €

Il s'agit des crédits inscrits principalement pour les opérations suivantes :

- sécurisation de l'alimentation en eau de la commune de Mehun sur Yèvre : 700 000 € sont inscrits en crédits de paiement sur l'année 2022, le montant total de l'opération gérée en APCP étant estimé à 4 000 000 €
- les travaux de réhabilitation ou d'extension de réseaux : 4 855 977€
- autres travaux sur les bâtiments : 311 000€

- Emprunts

- Remboursement du capital de la dette : 385 000 €
- Opération de remboursement anticipé : 2 800 000 € à réaliser en fonction des conditions de marchés.

#### 4.1.4. Les mouvements d'ordre

Les mouvements d'ordre (amortissements, écritures de tenue d'actif, virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement...) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
<b>DEPENSES</b>	Amortissement des biens	3 044 580,00	Amortissement des subv.	300 000,00
	Virement à la section d'inv't	7 088 946,00	Opérations patrimoniales	200 000,00
	<b>Sous total</b>	<b>10 133 526,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>500 000,00</b>
<b>RECETTES</b>	Amortissement des subv.	300 000,00	Amortissement des biens	3 044 580,00
			Virement à la section d'inv't	7 088 946,00
			Opérations patrimoniales	200 000,00
	<b>Sous total</b>	<b>300 000,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>10 333 526,00</b>

#### 4.1.5. Synthèse BP 2022

Le budget primitif du budget annexe Eau s'équilibre donc, en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

En €	<b>DEPENSES BP 2022</b>		<b>RECETTES BP 2022</b>	
Fonctionnement	Dépenses réelles	8 225 378.00	Recettes réelles	11 472 835.08
	Dépenses d'ordre	10 133 526.00	Recettes d'ordre	300 000,00
			Excédent antérieur	6 586 068.92
	<b>TOTAL FCT</b>	<b>18 358 904.00</b>	<b>TOTAL FCT</b>	<b>18 358 904.00</b>
Investissement	Dépenses réelles	9 869 667.00	Recettes réelles	328 638.61
	Dépenses d'ordre	500 000,00	Recettes d'ordre	10 333 526.00
	RAR	643 155.75	RAR	0,00
			Excédent antérieur	350 658.14
	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>11 012 822.75</b>	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>11 012 822.75</b>

## 4.2. Le budget Assainissement Collectif

Le budget Primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « Assainissement Collectif » est équilibré en dépenses et en recettes à **12 520 092.06 €** en section de fonctionnement et à **21 232 162.38 €** en section d'investissement.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) présenté lors du dernier Conseil Communautaire avait anticipé les estimations des grandes masses budgétaires de ce budget primitif.

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats du budget primitif pour 2022 exprimés en mouvements réels :

Mvts réels seuls En M€	Budget Assainissement Collectif		
	BP 2021	BP 2022	BP 2022 /BP 2021
Recettes de fonctionnement	12,15	12,07	-0,66%
Dépenses de fonctionnement ( <u>hors dép. imprévues</u> )	8,18	8,69	6,23%
<b>EPARGNE BRUTE (a)</b>	<b>3,97</b>	<b>3,38</b>	<b>-14,86%</b>
Résultat antérieur (b)	0,26	0,1	-61,54%
<b>AUTOFINANCEMENT GLOBAL – A (a+b)</b>	<b>4,23</b>	<b>3,48</b>	<b>-17,73%</b>
Recettes d'investissement (hors dette)	4,43	0,8	-81,94%
Dépenses d'investissement (hors dette)	20,12	11,87	-41,00%
Remboursement d'emprunt	1,03	1,23	19,42%
Recette d'emprunt	11,71	7,97	-31,94%
Solde positif reprise résultat	0,96	0,85	-11,46%
<b>Besoin de financement - B</b>	<b>4,05</b>	<b>3,48</b>	<b>-14,07%</b>
SOLDE (A-B)	0,18	0	Inscrits en dépenses imprévues

### 4.2.1. Reprise des résultats

Le budget primitif 2022 est présenté après vote des comptes administratifs 2021. Par conséquent, le projet de budget primitif 2022 proposé intègre les résultats antérieurs ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes suivants :

- solde des restes à réaliser d'investissement : + 7 134 497.25 €,
- déficit d'investissement constaté au 31/12/2021 : - 6 383 197.14 €,
- l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2021 étant affecté
  - en partie en réserves réglementaires : 94 500 € de la section d'investissement
  - en partie en réserves de la section d'investissement (compte 1068) dans le cadre d'une dotation complémentaire non obligatoire : 210 000 €
  - le reste étant inscrit en report à nouveau : 105 092.06 €

### 4.2.2. La section de fonctionnement

La collectivité assure la gestion de ce service en régie pour l'ensemble des communes membres, hormis la commune de Mehun-sur-Yèvre. En effet, sur cette commune, un prestataire privé (Veolia) assure l'activité dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

#### a) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2022 se répartissent ainsi :

	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		
En €	<b>BP 2021</b>	<b>Budgété 2021</b>	<b>BP 2022</b>
70 – Ventes de produits	11 895 880,00	11 600 834,40	11 705 000,00
74- Subventions d'exploitation	0	0,00	0
75 – Autres produits de gestion courante	251 690,00	251 690,00	250 000,00
77 – Produits exceptionnels	0	230 000,00	115 000,00
013- Atténuations de charges			
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>12 147 570,00</b>	<b>12 082 524,40</b>	<b>12 070 000,00</b>
Excédent antérieur	256 525,60	256 525,60	105 092,06

Les principaux postes sont détaillés ci-après.

- ***Produits des services :***

Ce poste est principalement constitué :

- des redevances facturées aux usagers du service : 9 532 500 €

Compte tenu des facturations réellement effectuées en 2021, il est proposé une baisse de 5.8% sur ce poste de recettes.

- des Participations pour raccordement à l'égout (PRE), des Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et des Participations pour branchement,
- de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue par la collectivité et reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- des recettes perçues dans le cadre de travaux réalisés par Bourges Plus refacturés à des tiers,
- et des premiers produits attendus de vente de méthane (200 000 €).

- ***Produits de gestion courante :***

Ce chapitre comprend principalement les redevances pour défaut de branchement et les produits liés au traitement des matières de vidange et lixiviats.

***b) Les dépenses réelles de fonctionnement***

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2022 se répartissent ainsi par chapitre :

	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		
En €	<b>BP 2021</b>	<b>Budgété 2021</b>	<b>BP 2022</b>
011- Charges à caractère général	3 036 800,00	3 071 000,00	3 213 133,00
012- Charges de personnel	3 394 000,00	3 394 000,00	3 800 000,00
014- Atténuations de produits	980 000,00	980 000,00	980 000,00
65- Autres charges de gestion courante	101 750,00	93 050,00	100 000,00
66 – Charges financières	400 200,00	500 200,00	385 000,00
67 – Charges exceptionnelles	268 000,00	268 000,00	207 164,06
022 – Dépenses imprévues	186 045,60	0,00	0,00
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 366 795,60</b>	<b>8 306 250,00</b>	<b>8 685 297,06</b>

Les principaux postes sont détaillés ci-après. L'année 2022 marque le démarrage effectif de la nouvelle station d'épuration ce qui engendre des coûts supplémentaires notamment en matière d'électricité et de produits de traitement.

- Charges à caractère général :

Les dépenses les plus importantes sont :

- Sous-traitance générale : 826 974 €

Sont regroupées dans cet item toutes les prestations externalisées et notamment les dépenses liées au traitement des boues et des matières de vidange,

- Fluides (eau, électricité, gaz) : 681 845 €
- Entretien et réparations sur biens mobiliers et immobiliers : 325 125 €
- Les produits de traitement : 292 488 €
- Les travaux de branchements : 217 500 €

- Charges de personnel :

Ce chapitre regroupe les dépenses :

- liées aux agents directement affectés au service,
- ainsi que celles liées aux personnels imputés sur le budget Principal mais exerçant une partie de leurs activités pour le compte de la compétence Assainissement collectif.

La progression des charges de personnel tient à la rénovation des clés de refacturation des charges du budget principal et au renforcement des moyens du service.

- Atténuations de produits :

La collectivité facture pour le compte de l'Agence de l'Eau les redevances de modernisation des réseaux de collecte. Les sommes réellement perçues par la collectivité sont ensuite reversées à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

- Autres charges courantes :

Il s'agit principalement des dépenses liées aux admissions en non valeurs et créances éteintes.

- Charges financières :

Les charges financières se décomposent comme suit :

- Intérêts des emprunts : 370 000 €
- Autres : 15 000 € pour le paiement des indemnités liées aux nouveaux emprunts et ligne de trésorerie.

- Charges exceptionnelles :

Elles correspondent principalement à des dégrèvements accordés concernant les redevances assainissement facturées sur les années antérieures.

#### 4.2.3. La section d'investissement

##### a) Les recettes réelles d'investissement

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

En €	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
13- Subventions d'investissement	4 430 000,00	1 354 000,00	582 000,00
23- Immobilisations en cours			
16- Emprunts et dettes assimilées	17 711 288,98	17 791 788,98	7 974 117,38
1064 -1068-Réserves	511 000,00	511 000,00	304 500,00
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>22 652 288,98</b>	<b>19 656 788,98</b>	<b>8 860 617,38</b>
RAR constatés	5 000 000,00		8 036 750,00

- Subventions

Sont prévues sur cet item, les subventions notifiées concernant les opérations suivantes :

- La station d'épuration de Bourges : 523 650 €,
- La réhabilitation de certains réseaux d'eaux usées,
- Le schéma directeur réalisé sur la commune de Mehun sur Yèvre

- Dotations

Sont inscrits sur ce chapitre :

- Réserves réglementaires au 1064 : 94 500 € correspondant aux plus-values nettes de cessions d'actifs réalisées en 2021,
- Réserves complémentaires affectées pour le financement de la nouvelle station d'épuration communautaire : 210 000 €.

C'est la cinquième année que la collectivité décide d'affecter volontairement environ 2/3 de l'excédent de fonctionnement disponible en réserve pour assurer une partie du financement du nouvel ouvrage. Ainsi fin 2022, plus de 4,7 M€ auront été réservés pour financer les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration.

b) Les dépenses d'investissement

Elles se présentent ainsi :

En €	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
20/21/23 - dépenses équipement	20 123 927,33	13 232 514,69	11 874 712,49
16- Emprunts et dettes assimilées	7 027 000,00	7 027 000,00	1 227 000,00
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>27 150 927,33</b>	<b>20 259 514,69</b>	<b>13 101 712,49</b>
RAR constatés	1 108 587,36		902 252,75
Déficit antérieur reporté	3 430 074,29	3 430 074,29	6 383 197,14

Hors restes à réaliser, les dépenses réelles de la section d'investissement sont évaluées à **13 101 712,49 €** pour l'exercice 2022.

- Dépenses d'équipement

- Station d'épuration communautaire

Lors du BP 2022, il est proposé que le solde des crédits de paiement concernant la STEP soient inscrits, soit 9 562 612,49 €. En fonction de l'avancement du chantier au cours de l'année, certains crédits pourront être « reportés » sur 2023.

- Autres dépenses d'équipement : 2 312 100 €

En parallèle, il est inscrit les projets suivants :

- ✚ Réhabilitation des réseaux d'eaux usées : 1 370 900 €
- ✚ Acquisition de véhicules et en particulier remplacement d'un hydrocureur : 539 500 €
- ✚ Etudes : 210 000 €
  - Dont Schéma directeur assainissement sur la commune de Saint Germain du Puy : 100 000 €
  - Dont Etude diagnostic pour la recherche de substances dangereuses : 100 000 €
- ✚ Travaux et dépenses divers : 191 700 €

- Emprunts

Le remboursement du capital de la dette s'établit à 1 227 000 € pour l'année 2022.

#### 4.2.4. Les mouvements d'ordre

Les mouvements d'ordre (amortissements, écritures de tenue d'actif, virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement...) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
<b>DEPENSES</b>	Amortissement des biens	2 090 000,00	Amortissement des subv.	345 000,00
	Provisions	1 706 995,00		
	Charges à répartir	37 800,00	Opérations patrimoniales	500 000,00
	<b>Sous total</b>	<b>3 834 795,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>845 000,00</b>
<b>RECETTES</b>	Amortissement des subv.	345 000,00	Amortissement des biens	2 090 000,00
			Provisions	1 706 995,00
			Charges à répartir	37 800,00
			Opérations patrimoniales	500 000,00
	<b>Sous total</b>	<b>345 000,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>4 334 795,00</b>

- Provisions

Outre les provisions pour risques d'impayés, la collectivité a mis en place depuis 2019 une provision pour risques spécifiquement liée à la désaffectation de l'ancienne station d'épuration de Bourges. En effet, compte tenu des amortissements actuellement en cours pour cet ouvrage, la valeur nette comptable de ce bien en 2023 est estimée à 9 M€.

Afin de prévoir la sortie de l'actif de l'ensemble des immobilisations qui seront détruites suite à la mise en place des nouveaux ouvrages épuratoires et ainsi de limiter l'impact de cette opération comptable qui est budgétaire pour les services publics à caractère industriel et commercial, il a été délibéré la mise en place d'une dotation aux provisions pour risques, l'objectif étant d'atteindre à terme une provision équivalente à la valeur nette comptable restante en 2023. Au 31 décembre 2021, le montant total de cette provision était de 6 544 500 €.

Compte tenu du niveau d'épargne brute dégagé après prise en compte des dotations aux amortissements et des quote-part de subventions d'investissement perçues par ce budget, il est prévu d'effectuer une dotation de 1 630 000 € portant ainsi le montant de la provision à 8 174 500 €.

- Charges à étaler sur plusieurs années

En 2019, vu les conditions du marché bancaire, la collectivité a procédé à une opération de réaménagement de dette impliquant le paiement d'une indemnité de plus de 450 000 €. Afin de ne pas impacter le résultat de l'exercice 2019, il a été décidé un étalement de cette charge sur la durée résiduelle de l'emprunt (12 ans). Cela se traduit donc par une écriture d'ordre annuelle en dépenses de fonctionnement de 37 708.33 €.

#### 4.2.5. Synthèse BP 2022

Le budget primitif du budget annexe Assainissement Collectif s'équilibre donc, en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

En €	<b>DEPENSES BP 2022</b>		<b>RECETTES BP 2022</b>	
Fonctionnement	Dépenses réelles	8 685 297.06	Recettes réelles	12 070 000.00
	Dépenses d'ordre	3 834 795.00	Recettes d'ordre	345 000,00
			Excédent antérieur	105 092.06
	<b>TOTAL FCT</b>	<b>12 520 092.06</b>	<b>TOTAL FCT</b>	<b>12 520 092.06</b>
Investissement	Dépenses réelles	13 101 712.49	Recettes réelles	8 860 617.38
	Dépenses d'ordre	845 000,00	Recettes d'ordre	4 334 795.00
	RAR	902 252.75	RAR	8 036 750.00
	Déficit antérieur	6 383 197.14		
	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>21 232 162.38</b>	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>21 232 162.38</b>

### 4.3. Le budget Assainissement Non Collectif

Le budget Primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « Assainissement Non Collectif » est équilibré en dépenses et en recettes à 196 950 € en section de fonctionnement et 5 696 € en section d'investissement. Il est détaillé comme suit :

#### 4.3.1 La reprise des résultats antérieurs

Ce projet de budget primitif intègre :

- le résultat d'investissement excédentaire de l'exercice 2021 : **4 696.00 €**
- et en report à nouveau de la section de fonctionnement, le résultat de fonctionnement excédentaire de l'exercice 2021 : **54 435.58 €**

#### 4.3.2 La section de fonctionnement

##### a) Les recettes réelles

En €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
70 – Produits des services	132 322,98	132 622,98	142 514,42
002 – Excédent antérieur	53463,02	53 463,02	54 435,58
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>185 786,00</b>	<b>186 086,00</b>	<b>196 950,00</b>

Compte tenu des recettes facturées en 2021, les recettes réelles de la section de fonctionnement sont évaluées à **142 514.42 €** pour l'exercice 2022.

Le chapitre 70 - « produits des services » est composé des redevances d'assainissement non collectif :

- Redevances d'assainissement non collectif,
- Prestations de contrôles conception des installations
- Prestations de contrôle : diagnostic ; travaux et en cas de cession

##### b) Les dépenses réelles

En €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2021	Budgété 2021	BP 2022
011- Charges à caractère général	59 081,00	59 081,00	62 045,00
012- Charges de personnel	110 000,00	110 000,00	120 000,00
65- Autres charges de gestion courante	505,00	505,00	510,00
67 – Charges exceptionnelles	5 500,00	5 500,00	5 500,00
022 – Dépenses imprévues	10 000,00	10 000,00	7 895,00
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>185 086,00</b>	<b>185 086,00</b>	<b>195 950,00</b>

- Chapitre 011 - « Charges à caractère général » : 62 045 €

Il s'agit des charges de fonctionnement du service : loyer PRADO, location et entretien des véhicules utilisés par les services, et fournitures diverses liées à l'activité du service.

- Chapitre 012 - « Charges de personnel » : 120 000 €

Il s'agit des dépenses liées au remboursement des frais de personnel imputés sur le budget Principal et le Budget de l'Assainissement Collectif et refacturés en fin d'année à ce budget annexe.

- Chapitre 65 et 67 - « Autres charges de gestion courante » et « charges exceptionnelles »

Il s'agit :

- d'une part, de dotations pour les admissions en non valeurs (500 €). Chaque année, le comptable du Trésor Public sollicite la collectivité pour demander l'apurement de factures dont le recouvrement s'avère impossible (liquidation judiciaire, personne décédée...),
- d'autre part, de crédits inscrits par précaution pour annulation de titres émis sur les années antérieures.

#### 4.3.3 La section d'investissement

En 2022, sur le budget annexe de l'Assainissement Non Collectif, il est prévu une dotation de 5 696 € pour l'acquisition en investissement de biens mobiliers (chapitre 21 – Immobilisation corporelles). Cette dépense sera financée grâce à l'excédent antérieur constaté fin 2021.

#### 4.3.4 Les mouvements d'ordre

	Fonctionnement		Investissement	
<b>DEPENSES</b>	Amortissement des biens	700,00		
	Provisions	300,00		
	<b>Sous total</b>	<b>1 000,00</b>		
<b>RECETTES</b>			Amortissement des biens	700,00
			Provisions	300,00
			<b>Sous total</b>	<b>1 000,00</b>

#### 4.3.5 Synthèse BP 2022

En €	DEPENSES BP 2022		RECETTES BP 2022	
Fonctionnement	Dépenses réelles	195 950.00	Recettes réelles	142 514.42
	Dépenses d'ordre	1 000.00	Recettes d'ordre	0.00
			Excédent antérieur	54 435.58
	<b>TOTAL FCT</b>	<b>196 950.00</b>	<b>TOTAL FCT</b>	<b>196 950.00</b>
Investissement	Dépenses réelles	5 696.00	Recettes réelles	0.00
	Dépenses d'ordre	0.00	Recettes d'ordre	1 000.00
	Déficit antérieur	0.00		4 696.00
	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>5 696.00</b>	<b>TOTAL INVT.</b>	<b>5 696.00</b>

## Annexe 1 – LES GRANDS AXES DU BP

Exemples d'actions par axe :

### Accroître l'attractivité de l'Agglomération

---

- **Action Cœur de Ville** : crédits d'investissement de 4 M€, soit le double du BP 2021.
- **Bourges Vie Nouvelle** : contribution de 85 000€.
- **Bourges : capitale européenne de la Culture** : soutien de 30 000€ en 2022 (40 000€ versé en 2021) + partenariat et prestations avec le Printemps de Bourges à hauteur de 85 000 €
- **Petites Villes de Demain** : recrutement d'un chef de projet, et apport de moyens en fonctionnement.
- **Sécurisation de la sortie de l'autoroute A71** : participation à l'étude préalable aux travaux à hauteur de 65 000€.
- **Rencontres Vélo et Territoire / Salon du Vélo** : contribution estimée à 38 000€.
- **Stratégie tourisme** : 0,65 M€ de crédits à destination de l'AD2T.
- **Renforcement des partenariats** : contribution PETR maintenue à 207 000€.

### Œuvrer pour la transition écologique et énergétique

---

- La **gestion des déchets** : exposée préalablement avec en plus, la rénovation de la déchetterie de St Douillard pour 0,5M€, et le projet de réalisation d'une nouvelle déchetterie pour 0,41 M€ d'études et d'acquisitions foncières.
- Le **plan vélo / mobilité** : 0,7 M€ pour le plan vélo intercommunal hors cœur de ville, 100 000€ pour la réalisation du parcours cyclable Bourges-Aubigny, 70 000€ pour l'acquisition de vélos par les particuliers, et 150 000€ pour la participation aux études du BHNS.
- Le **Printemps de l'écologie** : manifestation reconduite.
- Le **PCAET** ( Plan Climat Air Energie Territorial) : enveloppe globale de 93 000€ permettant d'établir le bilan carbone de la collectivité et 20 000€ pour la création d'un site internet réservé au PCAET.
- **Etudes biodiversité / trames noire et verte** : 15 000€ pour étude sur l'extinction de l'éclairage nocturne dans les zones d'activités.
- La **rénovation énergétique** : aide de 27 000€ apportée à l'ALEC, et 12 000€ pour l'utilisation des éco matériaux.
- **Energies renouvelables** : 60 000€ pour la réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables, et 15 000€ pour un diagnostic sur l'installation de panneaux solaires sur le patrimoine public.

### Conduire une politique globale de l'eau

---

- L'**eau potable** : 6.6 M€ prévus en dépenses d'investissement.
- L'**assainissement collectif** : 11.8 M€ de dépenses d'équipement dont 9.6 M€ crédits de paiement pour la STEP.
- La **gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations** (GEMAPI) : 200 000€ versés aux différents syndicats.
- La **gestion des eaux pluviales** (GEPU) : 0,8 M€ de travaux, 0.1 M€ pour dépenses d'équipement et 0,15 M€ pour l'élaboration du schéma directeur soit au total 1.06 M€ d'investissement.

## Aider au développement économique

---

- **Bâtiment AXERREAL** : réponse à un appel à manifestation d'intérêt « quartiers créatifs » avec une 1ère tranche de crédits de 130 000€ alloués
- **Zones d'activités (ZA) et foncier économique** : 2,8 M€ mobilisés sur la ZA des Danjons, 0,9 M€ pour Malitorne et Sancerrois, 0,16 M€ pour la rue Dodart, et 0,7 M€ pour d'éventuelles acquisitions foncières.
- **Filière défense** : 50 000€ pour le concours Defstart, et 100 000€ pour des participations à des événements, accompagnement par un prestataire...
- **Aides directes aux entreprises** : 250 000€ pour l'aide à l'immobilier d'entreprises, et 54 000€ pour les aides à l'implantation commerciale.
- **Soutien aux partenaires** : 100 000€ pour les partenaires œuvrant en matière **économique**.
- **Aéroport** : 280 000€ pour la délégation de service public, et 100 000€ au titre d'investissements.

## Soutenir l'enseignement supérieur

---

- **ENSA** : 1,8 M€ prévus en investissement.
- **Lahitolle** : lancement tranche 3 + transfert campus CCI pour 0,66 M€ adossé à une cession de 0,36 M€.
- **INSA** : 150 000€ de subvention pour le fonctionnement de l'établissement, 40 000€ pour des études au titre de la réalisation d'un gymnase, et 0,38 M€ de solde 2021 de l'extension des locaux à verser.
- **Faculté de droit** : 300 000€ de subvention.
- **IUT de Bourges** : 0,25 M€ de solde 2021 à verser pour la participation aux travaux.

## Etre solidaire

---

- **Fonds de concours aux communes** : 1,5 M€ au titre du Dispositif Intercommunal de Solidarité aux Communes (DISC), et 80 000 M€ en dépenses d'investissement pour «le Canal de Berry à vélo – phase 2 ».
- **Habitat** : 0,7 M€ dans le cadre du protocole de redressement, 0,9 M€ pour les interventions en matière de logement social, 600 000€ pour l'ANAH, et 40 000 € au titre des primes ENERGIE'NOV BBC/MBS.
- **Politique de la Ville** : 75 000 € de subventions.
- **NPRU** : 550 000€ au titre des démolitions réalisées par les bailleurs sociaux.
- **Santé** : 8 000€ au titre de la complémentaire santé pour la mission d'expertise et des moyens de communication.
- **Zéro chômeur** : 28 000 €.
- **Mission Locale** : 128 600€.
- **Conseil de développement** : 8 900€ en fonctionnement, et 2 200€ en investissement pour la création d'un site internet.
- **Compétence incendie** : 4,5 M€.

## Renforcer nos moyens

---

- **Poursuite du schéma directeur informatique** : 820 000 €
- **Création d'un service communautaire GEPU ...**